

COMPTE ADMINISTRATIF

2020

CONSEIL MUNICIPAL 14 JUIN 2021



Introduction : une année 2020 hors norme

Le vote du compte de gestion et du compte administratif permet de revenir à nouveau sur l'année 2020, qui a été exceptionnelle à plusieurs égards.

Tout d'abord, la Ville de Montpellier a été confrontée comme l'ensemble de la planète à une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Par son ampleur, cette crise a plus que jamais mis en évidence le rôle fondamental du service public dans la protection de nos concitoyens et l'impulsion de la relance économique.

Ensuite, l'année 2020 a marqué un renouveau pour la Ville de Montpellier, avec une nouvelle équipe désignée par nos concitoyens à l'occasion des élections municipales. Depuis le début de ce mandat, l'équipe municipale œuvre ainsi à répondre à la crise sanitaire et sociale, tout en relevant le défi de la transition écologique, de la maîtrise du développement de Montpellier et de la réduction des inégalités.

Cette crise a cependant retardé la réalisation de certaines actions et projets en ramenant la réalisation de l'exercice essentiellement sur le second semestre et a eu pour conséquence de suspendre l'application des contrats financiers avec l'Etat pour l'année 2020.

Le rapport présenté ici détaille les ratios budgétaires de la Ville de Montpellier et ses grands équilibres financiers, ainsi que les principales réalisations de l'exercice 2020 par politique publique. Ce document présente également la réalisation des dépenses et des recettes prévues au budget.

Introduction : une année 2020 hors norme.....	1
Le contexte et les grands équilibres du CA 2020	5
L’impact de la crise sanitaire sur l’exercice 2020	5
Le bouclage global du budget	7
Le bouclage réel par section	10
L’épargne et la situation financière	12
Les actions de la Ville de Montpellier en 2020	13
Axe 1 : Construire la ville de demain	14
Donner la priorité aux écoles et aux enfants.....	15
Placer Montpellier sur le chemin de la résilience et de la transition écologique.....	20
Axe 2 : Rééquilibrer et apaiser la ville	23
Garantir une ville propre et sûre	25
Agir pour l’épanouissement de chacun et la solidarité	28
Les ressources du compte administratif 2020	32
1. Les recettes de fonctionnement	32
La fiscalité	33
Focus sur la réforme de la taxe d’habitation	38
Les dotations, compensations et subventions	41
Le produit des services, du domaine et de gestion : une dégradation conséquente en 2020	42

Les autres recettes de fonctionnement.....	44
2. Les recettes d'investissement	44
Le recours à l'emprunt	44
L'encours de la dette.....	45
Les subventions d'investissement : 3,3 M€	47
Les autres recettes d'investissement	48
Les emplois du compte administratif 2020	49
1. Les dépenses de fonctionnement	49
La masse salariale.....	50
Les charges de fonctionnement courantes.....	53
Les subventions versées	55
L'attribution de compensation en fonctionnement.....	56
Les charges financières et l'encours de dette	56
2. Les dépenses d'investissement.....	56
Les dépenses d'équipement	56
Les fonds de concours versés à la Métropole en 2020	57
Les subventions d'investissement versées	57
Le remboursement du capital de la dette.....	57
L'attribution de compensation en investissement.....	58
Les avances, ventes à tempérament et consignations	58
Les autres dépenses d'investissement	58
Conclusion	59

Annexes.....	60
Annexe n°1 : Présentation du CA 2020 selon l’article l.2313-1 du CGCT.....	61
Annexe n°2 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier	70
Annexe n°3 : Etat des mutualisations	73
Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette.....	77
Annexe n°5 : état des principaux comptes de bilan	82

Le contexte et les grands équilibres du CA 2020

L'impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020

La Ville de Montpellier a été touchée comme l'ensemble des collectivités locales par les conséquences financières de la crise sanitaire. Elle a mobilisé en 2020 des dépenses exceptionnelles pour assurer la protection sanitaire des Montpelliéraines et des Montpelliérains ainsi que des agents municipaux, et instauré des mesures pour soutenir le commerce local (via notamment des exonérations de loyers ou de redevances).

L'impact de la crise sanitaire, actualisé avec les données définitives de l'exercice 2020, est ainsi estimé à **9,8 M€**. Ce chiffre tient compte des dépenses exceptionnelles mobilisées ainsi que des crédits non consommés du fait de la fermeture de certains services lors des périodes de confinement.

Impact crise sanitaire 2020	
Charges de fonctionnement	
Achat de matériel de protection (notamment masques, gel hydroalcoolique), nettoyage/désinfection et mesures barrières dans les bâtiments scolaires, crèches, etc.	2,0 M€
Gardiennage, mesures barrières et marquage au sol des halles	1,2 M€
Remboursement cotisations et locations salles Maisons pour Tous	0,1 M€
Versement d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant la crise sanitaire	0,7 M€
Total charges de fonctionnement	4 M€
Exonérations des droits de place, droits d'occupation du domaine public et redevances	2,9 M€
Gratuité stationnement durant première période de confinement	0,3 M€
Exonération taxe locale sur la publicité extérieure	0,3 M€
Moindres recettes subventions CAF (fermeture des crèches)	0,2 M€

Impact crise sanitaire 2020	
Pertes de recettes restauration scolaire (durant le confinement)	1,9 M€
Moindres recettes forfait post-stationnement, redevances de stationnement et redevance fourrière	1,2 M€
Autres pertes de recettes	0,1 M€
Total pertes de recettes de fonctionnement	6,9 M€
Crédits de fonctionnement non réalisés du fait des périodes de confinement (énergie, achats, restauration scolaire, etc)	-3,3 M€
Dépenses d'investissement : acquisition matériel informatique, acquisition mobilier	2,2 M€ (dont 1,7 M€ de dépenses de matériel informatique reportés sur 2021)
Impact total	9,8 M€

Par ailleurs, dans la mesure où les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire ont impacté fortement les budgets 2020 des collectivités territoriales, le législateur a autorisé celles-ci à déroger au cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, en étalant sur plusieurs exercices les dépenses exceptionnelles liées au covid-19. Etaient notamment concernées les dépenses de nettoyage et désinfection des locaux, d'achats de masques, ou encore les aides versées aux acteurs économiques et sociaux. Les recettes ou subventions de l'Etat reçues pour financer ces achats devaient être déduites du montant des charges à étaler.

L'opération comptable consistait à transférer le montant total de ces charges en section d'investissement, puis à amortir chaque année une partie de ces charges par une dépense en section de fonctionnement.

La Ville de Montpellier a ainsi voté par délibération du 14 décembre 2020 l'étalement sur 5 ans de 0,7 M€, qui correspondent à des dépenses de nettoyage et d'achat de masques de protection. Cette opération a permis d'atténuer l'impact du Covid de 0,5 M€ sur l'année 2020.

	Montant mandaté en 2020	Subventions reçues	TOTAL	Montant de l'étalement
Nettoyage	400 723,37	-	400 723,37	80 144,67
Achat de masques	306 238,68	-	306 238,68	61 247,74
TOTAL	706 962,05	-	706 962,05	141 392,41

Le bouclage global du budget

Le compte administratif 2020 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **474,4 M€** en recettes et **430,9 M€** en dépenses et se présente ainsi :

Recettes			
En M€	Ordre	Réel	Total
Fonctionnement	0,8	354,7	355,5
Investissement	27,4	91,5	118,9
Total	28,2	446,2	474,4

En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	24,3	297,8	322,1
Investissement	4,0	104,8	108,8
Total	28,3	402,6	430,9

Tableau des résultats 2020

Données en M€	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	33,4
Résultat d'investissement de l'exercice	10,1
Résultat de l'exercice	43,5
Reports à nouveau en fonctionnement	15,0
Reports à nouveau en investissement	-35,8
Ajustement comptable	5,4
Résultat de clôture	28,1
Solde des restes à réaliser à reporter en fonctionnement	-0,3
Solde des restes à réaliser à reporter en investissement	-5,9
Résultat net	21,9

Le compte administratif 2020 dégage un résultat net de 21,9 M€, ce qui correspond à environ 20 jours de trésorerie.

Taux de réalisation 2020

Les taux de réalisation sont présentés ci-dessous :

recettes de fonctionnement et investissement (hors résultat de fonctionnement reporté)		
réalisé	446 145 653,65	91,2%
reports	21 161 249,00	4,3%
non consommé	21 946 027,10	4,5%
total	489 252 929,75	100%

dépenses d'équipement		
réalisé	53 303 207,54	61,9%
reports	22 888 550,58	26,6%
non consommé	9 932 834,96	11,5%
total	86 124 593,08	100%

dépenses de fonctionnement		
réalisé	297 846 606,77	95,0%
reports	263 180,00	0,1%
non consommé	15 396 426,66	4,9%
total	313 506 213,43	100%

Le bouclage réel par section

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 297,8 M€	Dépenses
	Dépenses de personnel 176,2 M€
	Charges courantes et subventions versées 82,7 M€
	Charges financières 3,3 M€
	Attribution de compensation versée 35,6 M€
EPARGNE BRUTE 56,8 M€	

Recettes	
Recettes fiscales 229,7 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 354,7 M€
Dotations, compensations et subventions 99,8 M€	
Produits des services et du domaine 21,5 M€	
Autres recettes (produits exceptionnels, remboursements) 3,7 M€	

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 104,8 M€	Dépenses d'équipement strictes (hors subventions et ACI)	53,3 M€
	Remboursement du capital de la dette	11,2 M€
	Attribution de compensation en investissement (ACI)	10,5 M€
	Subventions d'investissement (dont Fonds de concours Métropole)	9,7 M€
	Gestion active de la dette et autres opérations financières	7,0 M€
	Autres dépenses (dont avances)	13,1 M€

EPARGNE BRUTE 56,8 M€	
Dotations reçues (FCTVA)	RECETTES D'INVESTISSEMENT : 53,3 M€
8,9 M€	
Subventions d'investissement	
3,3 M€	
Autres recettes (dont avances)	
12,1 M€	
Emprunt (dont CLTR)	
29 M€	

L'épargne et la situation financière

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2019	CA 2020	Evolution
Recettes de fonctionnement	354,8	354,7	0,0%
- Dépenses de fonctionnement hors intérêts	297,5	294,7	-0,9%
EPARGNE DE GESTION	57,3	60,0	4,6%
- Intérêts	3,3	3,2	-2,3%
EPARGNE BRUTE	54,1	56,8	5,1%
- Remboursement du capital de la dette	11,0	11,2	2,3%
EPARGNE NETTE	43,1	45,6	5,8%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt d'équilibre	34,0	43,3	9,3%
Besoin de financement (emprunt)	42,0	29,0	-30,9%
	31 décembre 2019	31 décembre 2020	
Encours de dette 1er janvier en M€	198,7	209,4	
Epargne brute	54,1	56,8	5,1%
Capacité de désendettement	3,7 ans	3,7 ans	

Les soldes d'épargne de la collectivité ont été impactés par la crise économique et sanitaire : les charges réelles de fonctionnement ont ralenti (-0,9% pour les charges de fonctionnement hors intérêts de la dette) du fait de la fermeture de services durant les périodes de confinement, tandis que les recettes de fonctionnement ont stagné (+0%). Il en résulte une progression du niveau d'épargne brute de 5%. Ce mouvement se répercute également sur le niveau d'épargne nette, en augmentation de 5,8%.

L'encours de dette s'établit à 209,4 M€ au 31 décembre 2020. Sur cet encours, 19,1 M€ sont issus d'emprunts de type revolving remboursés en début d'année 2021.

La capacité de désendettement se stabilise à 3,7 années, soit le même ratio que pour l'année 2019.

L'emprunt d'équilibre s'est élevé à 29 M€ en 2020.

Les actions de la Ville de Montpellier en 2020

Les actions du compte administratif 2020 se sont inscrites dans deux axes majeurs de politiques publiques :

Axe 1 : Construire la ville de demain

- **Donner la priorité aux écoles et aux enfants**
- **Placer Montpellier sur le chemin de la résilience et de la transition énergétique**

Axe 2 : Rééquilibrer et apaiser la ville

- **Rééquilibrer et rénover les quartiers**
- **Garantir une ville propre et sûre**
- **Agir pour l'épanouissement de chacun**

Axe 1 : Construire la ville de demain

Cette thématique recouvre les actions de l'année 2020 qui ont contribué à préparer l'avenir de Montpellier. Cela s'est notamment traduit par la priorité accordée aux écoles et aux enfants, ainsi qu'aux crédits engagés pour inscrire Montpellier dans la transition écologique et solidaire de façon durable. Voici quelques exemples d'actions réalisées durant l'année 2020 :

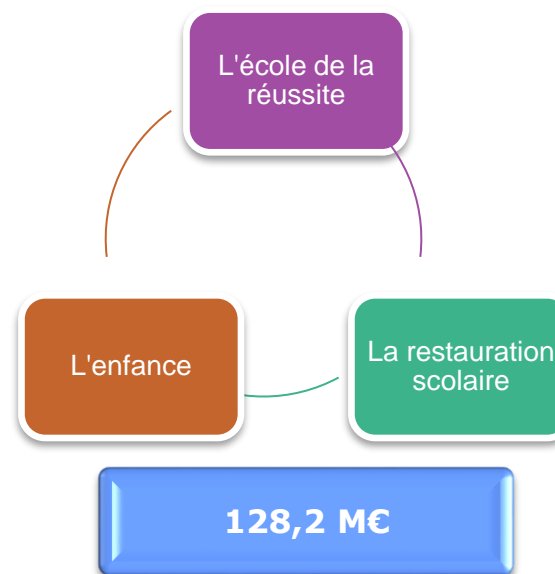


Donner la priorité aux écoles et aux enfants

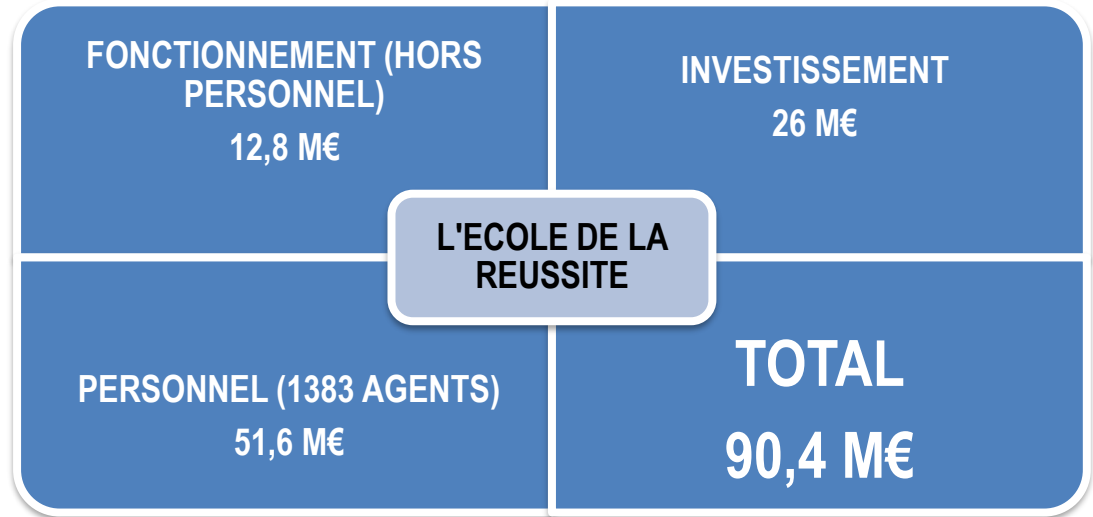
Le budget consacré aux écoles et aux enfants a représenté le premier budget de l'année 2020 avec plus de 128 M€ de crédits mobilisés pour les 977 classes de la ville. La rentrée 2020 a également vu le déploiement du soutien scolaire public laïque et gratuit assuré par les enseignants pour contribuer à l'égalité des chances.

La réussite scolaire et l'épanouissement de chaque enfant sont la priorité de la nouvelle équipe municipale, qui porte un plan école ambitieux afin de répondre aux enjeux de mixité, d'augmentation des effectifs et de qualité de l'accueil pour les élèves. Ce plan se traduira par des actions concrètes et visibles pour tous durant le mandat, notamment par l'équipement numérique des écoles et la végétalisation des bâtiments scolaires : ces deux projets ont fait l'objet de nouvelles autorisations de programme (AP) ouvertes en 2020.

Mais la Ville de Montpellier conçoit également l'apprentissage de façon globale : en plus du soutien apporté à l'éducation durant le temps scolaire, la Ville facilite l'accès aux savoirs artistiques, linguistiques, sportifs durant les temps périscolaires, et accompagne les enfants dans la découverte des enjeux de santé, de préservation de l'environnement et de saisonnalité via sa politique alimentaire. Enfin, la politique éducative de la Ville de Montpellier passe par la petite enfance, qui fera l'objet d'un effort soutenu tout au long de ce mandat : l'objectif est de créer 300 places de crèche supplémentaires d'ici 2026.



L'éducation de qualité pour toutes et tous



Principales réalisations du budget 2020:

Assurer des conditions optimales d'éducation dans les écoles

- 1 M€ pour la dotation scolaire des écoles (pour l'achat de fournitures scolaires et de matériel pédagogique). Cette dotation a été revalorisée à 45 par enfant en juillet 2020 puis à 50€ à l'occasion du BP 2021 afin de permettre aux enseignants de mener au mieux leur projet pédagogique
- 3,6 M€ pour les temps périscolaires

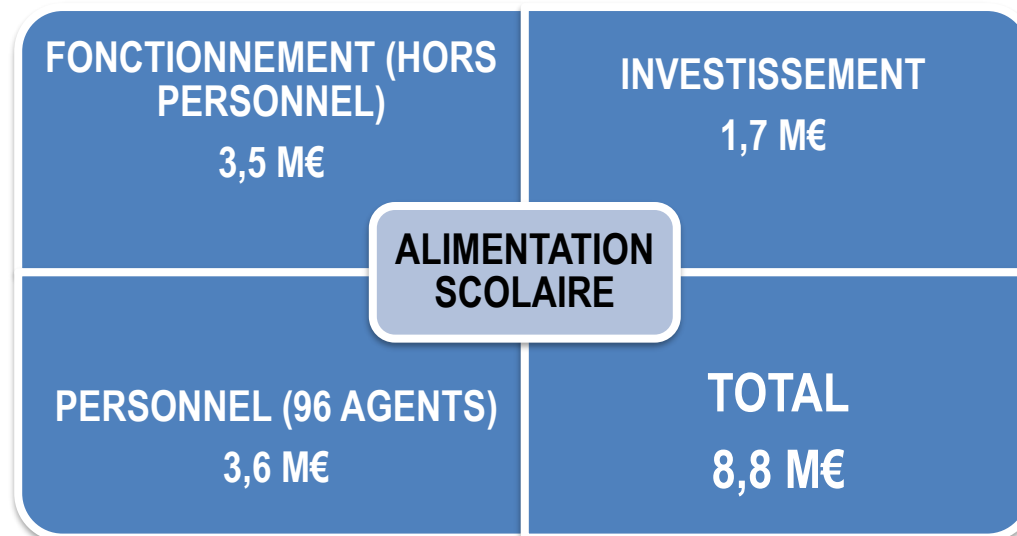
Améliorer les bâtiments scolaires

- **Ouverture d'une nouvelle AP pour le plan numérique des écoles : 4,8 M€**
- **Ouverture d'une nouvelle AP pour le confort thermique et la végétalisation des écoles : 2,6 M€**
- 1,8 M€ pour la mise en accessibilité des bâtiments scolaires
- 0,1 M€ pour la rénovation de l'école Pape-Carpantier
- 0,7 M€ de travaux sur le groupe scolaire Benoite Groult
- 0,2 M€ pour la rénovation des groupes scolaires Heidelberg et Louisville
- 0,6 M€ pour la sécurisation des établissements scolaires

Préparer l'avenir : construire de nouveaux groupes scolaires

- 4,9 M€ pour les travaux de construction du groupe scolaire de la ZAC Restanque (ouverture rentrée 2022)
- 4,9 M€ pour le groupe scolaire Joan Miro (ouverture rentrée 2021)
- 0,6 M€ pour le groupe scolaire EAI

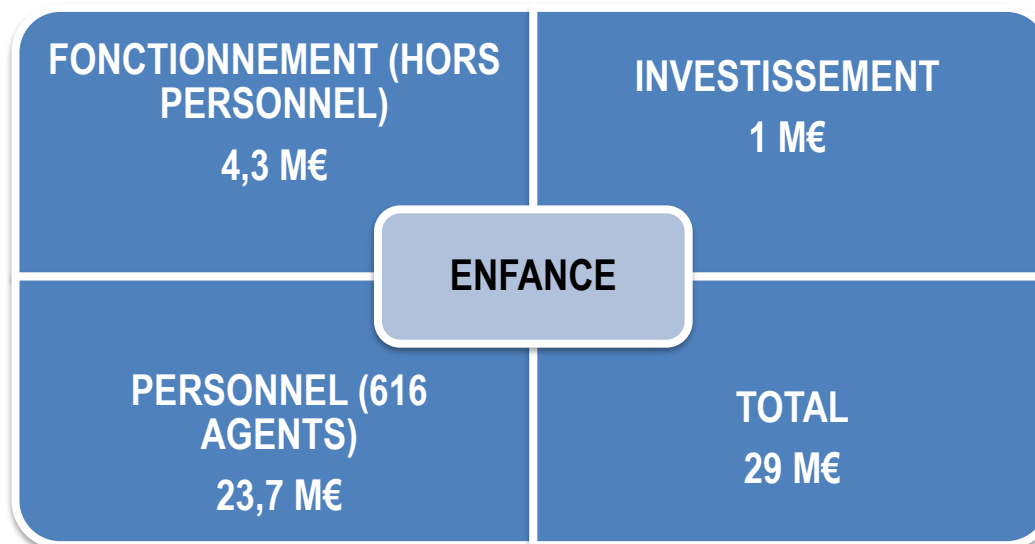
Assurer une restauration scolaire diversifiée et de qualité



Principales réalisations du budget 2020:

- 0,2 M€ de crédits supplémentaires pour l'augmentation des produits biologiques dans les repas (objectif d'atteindre 100% de produits biologiques et/ou de proximité dans les 87 restaurants scolaires d'ici la fin du mandat en 2026)
- Instauration du coût de la cantine à 0,50€ pour les enfants de parents isolés, qui a permis à 2 000 enfants supplémentaires de manger à la cantine
- **Mise en place d'un repas végétarien hebdomadaire**
- 0,3 M€ pour la réhabilitation de la cuisine centrale existante
- 0,6 M€ pour les travaux et acquisitions dans les restaurants scolaires (travaux d'aménagement, de réfection et de maintien des normes dans les restaurants, acquisitions de mobilier et matériel)

Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance



Principales réalisations 2020:

- Livraison de 1280 masques inclusifs aux agents de la petite enfance, permettant de faciliter l'apprentissage des expressions et du langage pour les tout-petits tout en assurant la protection du personnel
- 0,7 M€ de crédits d'investissement globalisés pour les crèches (travaux de rénovation et d'entretien des crèches et des aires de jeux, études et acquisitions de mobilier)
- 0,2 M€ pour les travaux de sécurisation des crèches
- 0,1 M€ pour les travaux de mise en accessibilité des crèches

Placer Montpellier sur le chemin de la résilience et de la transition écologique

Les actions réalisées par la Ville de Montpellier sur ces thématiques constituent en réponse aux défis de la santé environnementale, de la sécurité sanitaire, de l'économie décarbonée, de la biodiversité et de la résilience urbaine. Inscrire pleinement Montpellier dans la transition énergétique et écologique est une priorité de ce nouveau mandat, tout comme le rééquilibrage de la ville via un urbanisme maîtrisé et basé sur la désartificialisation, la rénovation et la végétalisation des quartiers. Montpellier réaffirme ainsi son engagement en faveur de l'écologie et de la biodiversité.

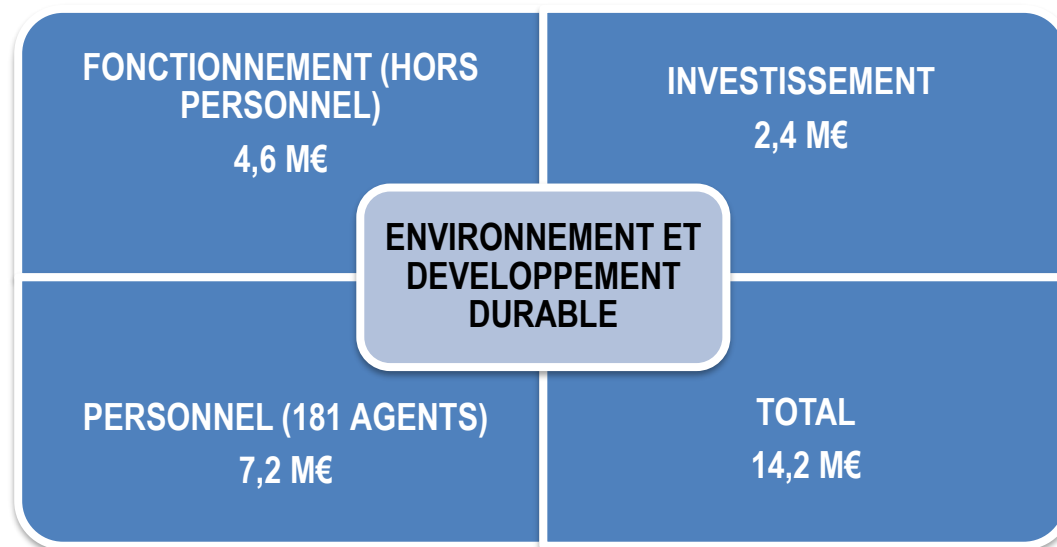


Transition
écologique

Parc du
Lunaret

21,9 M€

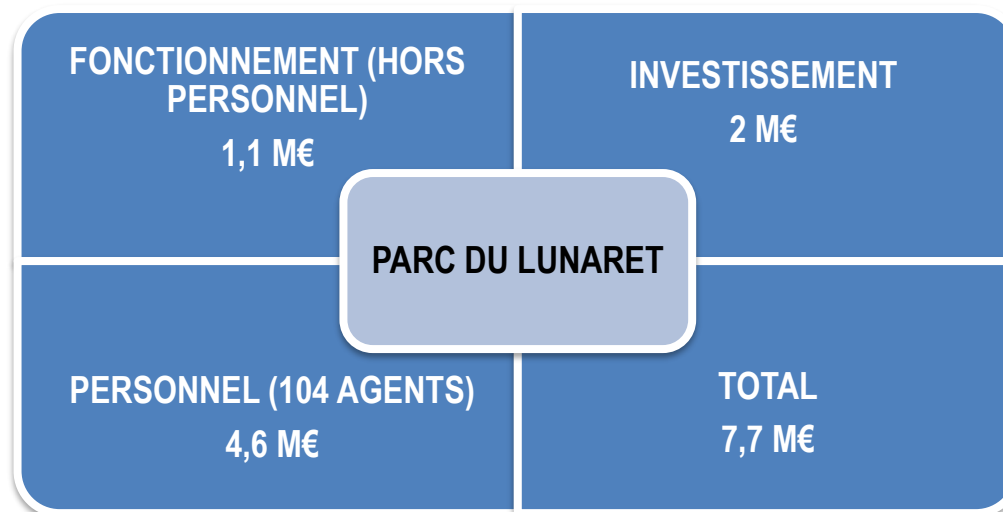
Construire la ville-parcs et assurer la transition écologique



Principales réalisations 2020:

- **Création d'une nouvelle charte de l'arbre permettant à chacun d'acquérir et de partager une culture commune de l'arbre dans la ville, pour préserver et enrichir le patrimoine arboré de Montpellier**
- 1,7 M€ pour les travaux, études et acquisitions dans les parcs, aires de jeux et jardins ainsi que pour les plantations d'arbres et d'arbustes pour le renouvellement et l'embellissement de la ville
- 0,7 M€ pour les investissements sur les espaces verts attenants à la voirie et aux espaces publics gérés par la Métropole (faisant l'objet d'un remboursement par la Métropole)

Protéger la biodiversité : le parc zoologique du Lunaret



Principales réalisations du budget 2020:

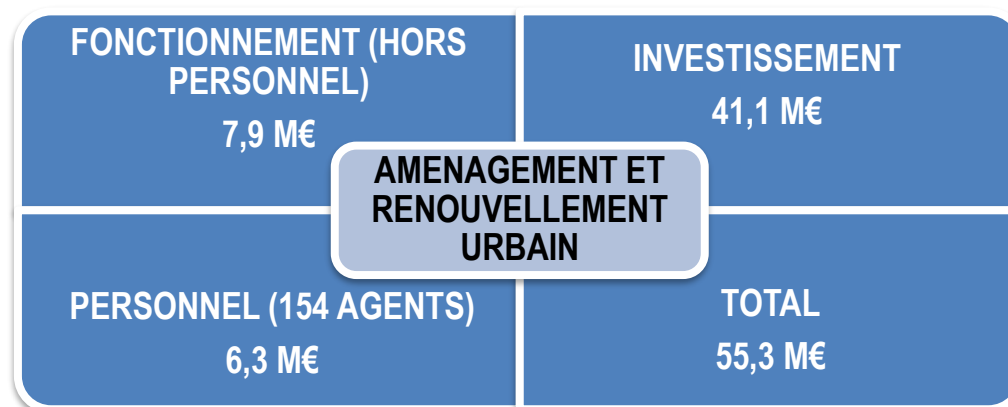
- Lancement de la réflexion sur la création d'un centre de soins de la faune sauvage
- 1,3 M€ pour le projet de rénovation du parc zoologique
- 0,2 M€ pour les travaux de la serre amazonienne
- 0,5 M€ d'investissement dans le parc zoologique (travaux, acquisitions et études)

Axe 2 : Rééquilibrer et apaiser la ville

Ce premier axe du compte administratif 2020 regroupe les actions qui sont venues répondre aux besoins du quotidien. Il s'agit des crédits qui ont été mobilisés pour rééquilibrer la Ville, assurer la propreté et la sécurité de Montpellier, et répondre aux besoins de solidarité et d'épanouissement des Montpelliéraines et des Montpelliérains. Voici quelques exemples d'actions réalisées en 2020 :



Rééquilibrer et rénover les quartiers



Principales réalisations du budget 2020 :

Renouveler et embellir la Ville

- 0,3 M€ pour la ZAC Beausoleil (nouvelle AP ouverte en 2020)
- 3 M€ pour la participation aux équipements de la ZAC EAI (le projet prévoit la création de logements, d'une crèche et d'un groupe scolaire)
- 2,9 M€ pour l'action foncière (acquisition et aménagement de terrains nus dans le cadre de la politique d'aménagement de la Ville)
- 1,2 M€ pour la participation aux équipements publics de la ZAC Rive gauche
- 1,1 M€ pour la concession d'aménagement Grand Cœur
- 1,1 M€ pour le programme de renouvellement urbain Cévennes-Petit Bard
- 0,5 M€ pour la ZAC de la Restanque
- 10,5 M€ d'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole au titre de la compétence voirie-espace public
- 11,5 M€ pour le remboursement d'avances à la SERM-SA3M

Moderniser le patrimoine municipal

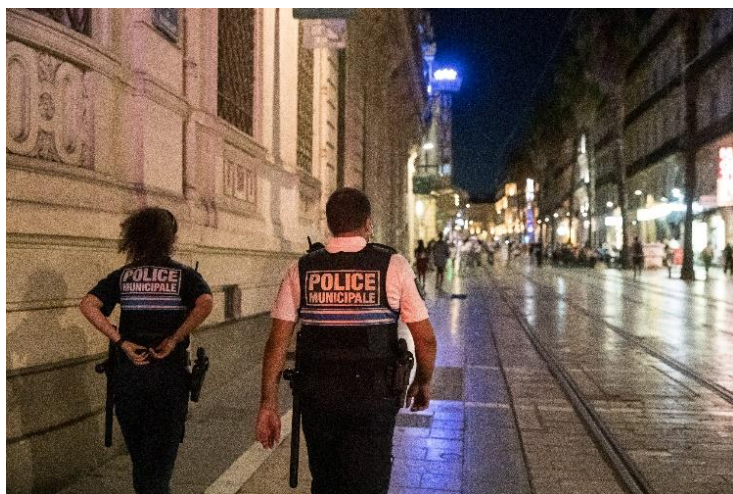
- 3,8 M€ pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- 1 M€ pour l'extension de Garosud (construction de bureaux et bâtiments municipaux)

Garantir une ville propre et sûre

Les crédits engagés par la Ville de Montpellier en matière de sécurité, de propreté et de lutte contre les incivilités ont pour objectif de réaffirmer l'autorité républicaine et d'assurer le respect des règles permettant le bien-vivre ensemble. Il s'agit de faire en sorte que chaque Montpelliérain puisse circuler librement et vivre dans une ville apaisée et sûre.

L'action de la Ville sur ce mandat s'inscrit pleinement dans cet objectif, notamment en assurant la présence quotidienne des agents de police municipaux dans les quartiers, par la création prochaine d'un nouveau poste mixte de police dans le secteur Paillade-Celleneuve-Alco, ainsi que par l'acquisition de nouveaux postes de commandement mobiles.

Par ailleurs, la Ville de Montpellier œuvre en collaboration avec la Préfecture à protéger les Montpelliéraines et les Montpelliérains dans le contexte de la crise sanitaire, via la mise en place de mesures sanitaires spécifiques.

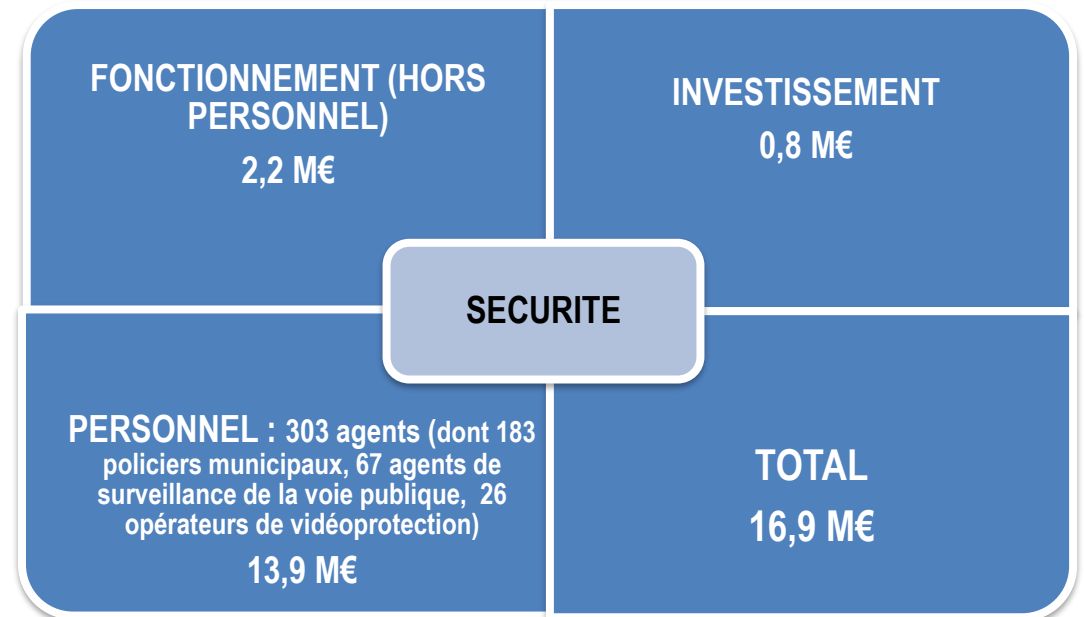


Assurer la
sécurité au
quotidien

Garantir la
propreté,
l'hygiène et
la salubrité

20,6 M€

Assurer la sécurité au quotidien



Principales réalisations 2020

- 0,3 M€ pour des travaux de sécurisation de l'accès à Grammont
- Lancement de la réserve communale de sécurité civile ayant vocation à intervenir pour des actions de sensibilisation, de prévention et de mission de sauvegarde face aux risques majeurs sur le territoire (appel à candidature ouvert entre mars et juin 2021)
- 0,2 M€ de crédits d'investissement pour l'extension du réseau de vidéoprotection et 0,2 M€ en fonctionnement pour la maintenance des 314 caméras sur la voie publique

Assurer la propreté, l'hygiène et la salubrité de la ville



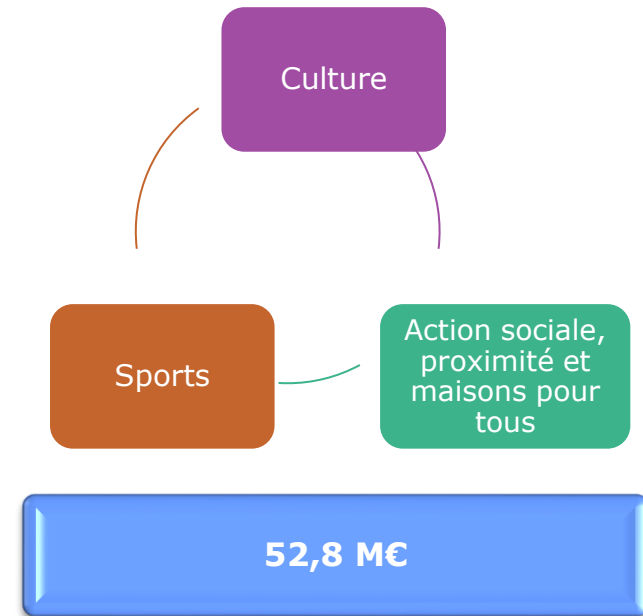
PROPRETE
1,9 M€

HYGIENE ET SALUBRITE :
1,7 M€

Principales réalisations du budget 2020:

- 3,2 M€ de crédits de fonctionnement courants mobilisés pour faire face à la crise sanitaire (acquisition de produits sanitaires, masques et matériel de protection, nettoyage des bâtiments municipaux...)
- 1,1 M€ pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage
- 0,5 M€ pour les actions d'hygiène et salubrité : lutte antivectorielle, travaux de sécurité sanitaire, prise en charge des situations d'incurie dans l'habitat, lutte contre le saturnisme...

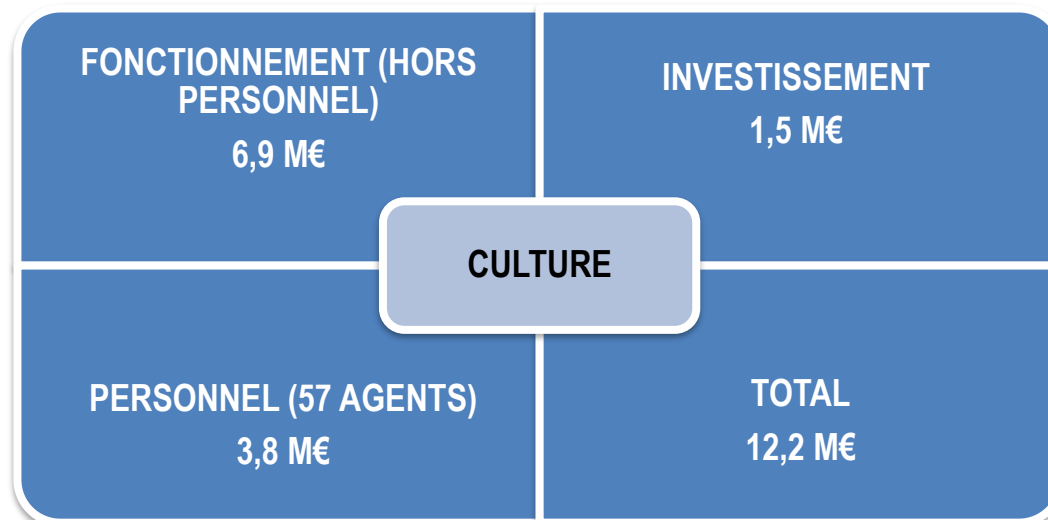
Agir pour l'épanouissement de chacun et la solidarité



Les politiques publiques conduites sur cette thématique préparent l'émergence de la ville à haute qualité de vie pour tous ; elles contribuent à accompagner nos concitoyens dans leur épanouissement au quotidien. Les crédits mobilisés ont également pour objectif de renforcer le soutien envers les acteurs indispensables de la vie en société que sont nos partenaires culturels et sportifs, qui ont été durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

Cette thématique traduit également les actions de la Ville solidaire et inclusive, visant à répondre aux besoins des Montpelliéraines et des Montpelliérains les plus fragiles. Cela passe notamment par l'engagement de la Ville dans un plan pauvreté ambitieux, par le soutien conforté au CCAS ainsi que par des dispositifs tels que la tarification sociale à 0,50€ de la restauration scolaire, qui a concerné 2 300 enfants de parents isolés en 2020. L'instauration du Coup de pouce jeune, permettant aux enfants de 6 à 16 ans d'avoir l'opportunité de pratiquer une activité extra-scolaire à moindre coût, a de plus été à l'origine de plus de 2000 adhésions durant l'année 2020.

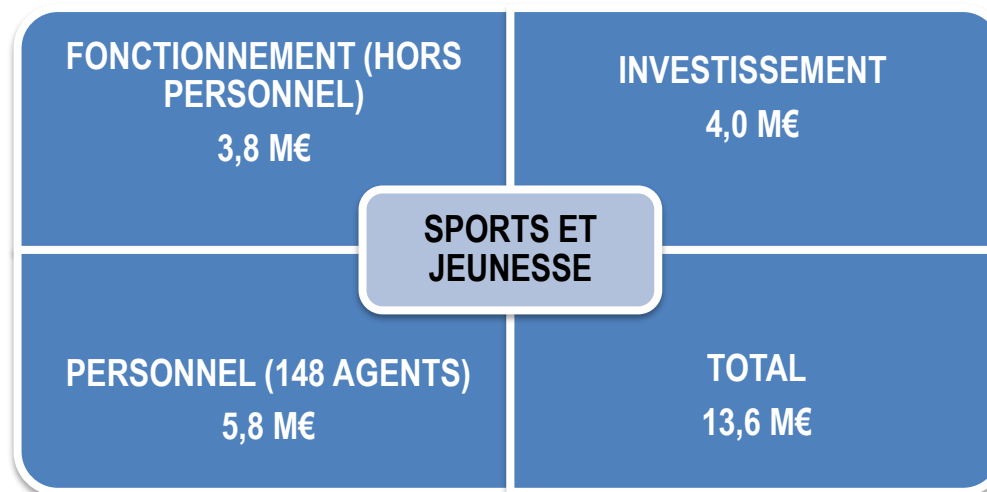
Porter une ambition forte pour la culture et le patrimoine



Principales réalisations 2020:

- Soutien au monde de la culture dans le cadre de la crise sanitaire : communication accrue de promotion des salles de spectacle à leur réouverture, aides aux loyers pour les structures hébergées dans des locaux dont la Ville est propriétaire et subventions confortées
- 4,9 M€ de subventions aux associations et établissements publics culturels
- 0,4 M€ pour les travaux, équipements et études sur les bâtiments culturels
- 1,1 M€ pour les travaux de restauration du Peyrou (sols et abords)

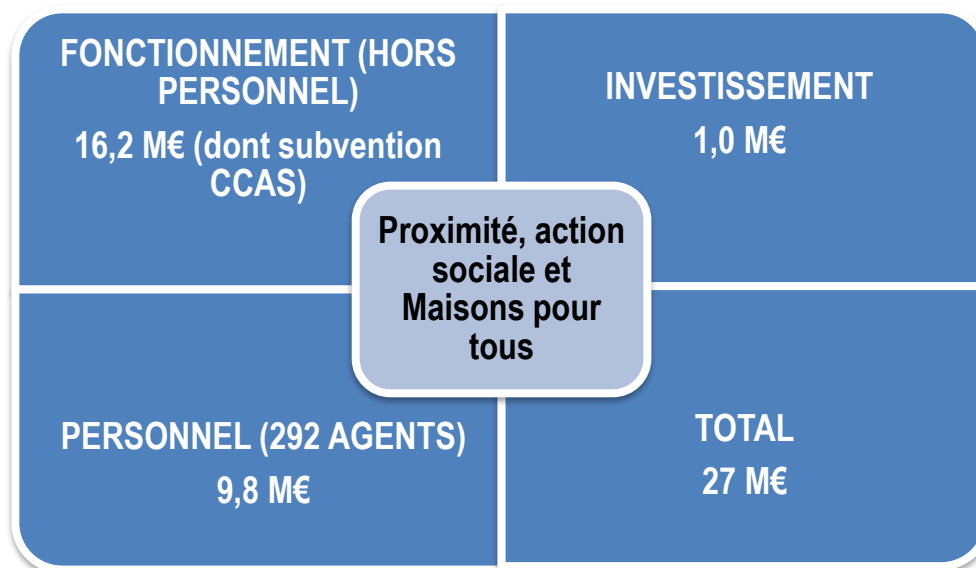
Donner accès au sport à toutes et tous



Principales réalisations 2020:

- Instauration des « Animations Eté Quartiers », des stages d'animations sportives à la demi-journée proposés, pour la première fois en 2020, aux jeunes de 8-12 ans, et 13-16 ans, dans certains quartiers de la ville en partenariat avec des associations
- Lancement d'une réflexion sur la rédaction d'une charte sport écoresponsabilité, applicable aux organisations d'évènements sportifs et pour les pratiques sportives quotidiennes
- 1,5 M€ pour les subventions aux associations sportives
- 0,1 M€ pour les travaux de rénovation du Palais des sports Pierre de Coubertin
- 1,2 M€ de crédits pour les travaux, études et équipements des équipements sportifs
- 1,3 M€ pour le skate-park de Grammont

Faire vivre les quartiers à travers l'action sociale, la proximité, les Maisons pour tous



Principales réalisations 2020:

- Engagement de la Ville au côté de la Métropole, du CCAS et de l'Etat contre la pauvreté, avec un plan d'actions dédié d'1 M€ par an sur trois ans
- Soutien à l'association UNAPEI 34 dans son projet de construction de trois ateliers professionnels et d'un foyer pour adolescents en situation de handicap mental, via une garantie d'emprunts de 50 % des montants contractés, dans le cadre d'un emprunt de 2,7 M€.
- Ouverture d'une nouvelle APCP pour les travaux de la Maison pour Tous Rosa Parks : 1,6 M€
- 12,5 M€ pour la subvention au CCAS
- 1,5 M€ de subventions versées aux associations en matière de solidarité, de cohésion sociale et de santé. Rappelons que la première subvention accordée par le nouveau conseil municipal de Montpellier en juillet dernier a été accordée à l'antenne héraultaise de l'association SOS Méditerranée
- 0,5 M€ de crédits d'investissement pour les travaux et études des Maisons pour tous

Les ressources du compte administratif 2020

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté **354,7 M€** en 2020 ; elles marquent un léger recul par rapport à l'année 2019. Cela s'explique par le contexte particulier de l'exercice 2020 :

- Les périodes de confinement se sont accompagnées de la fermeture de certains services publics, d'où le recul des produits des services ;
- Par ailleurs, la Ville de Montpellier a mis en place des mesures importantes pour soutenir et accompagner les acteurs économiques et sociaux, qui se sont traduites par des minorations de recettes : exonérations des droits de place et redevances (halles, terrasses, marchés de plein air, chantiers) et des loyers pour les entreprises et associations hébergées dans le patrimoine municipal.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

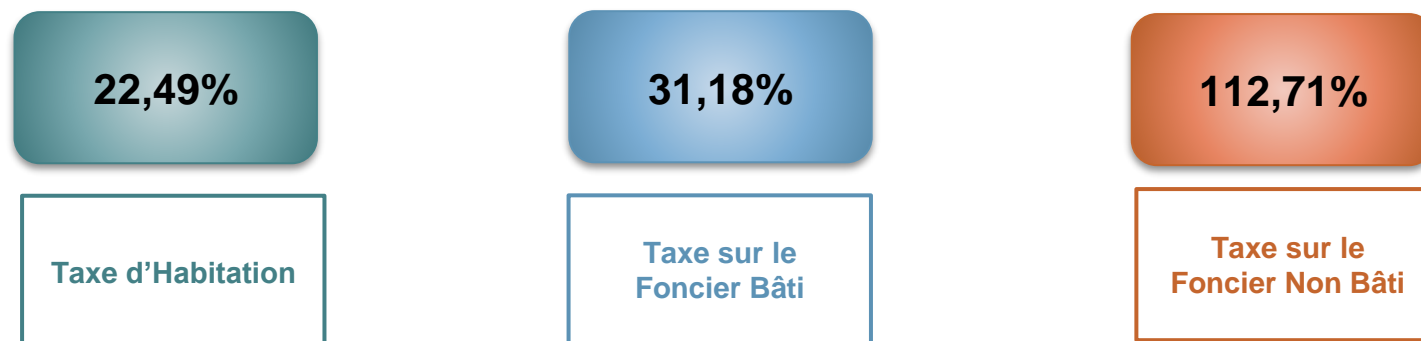
RECETTES EN M€	CA 2019	CA 2020	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	354,8	354,7	0,0%
Dotations, compensations, participations, subventions	94,6	99,6	5,5 %
Recettes fiscales	224,9	229,7	2,1 %
Produits des services et du domaine	31,3	21,5	-31,3%
Autres recettes de fonctionnement (recettes exceptionnelles, financières, remboursements)	4,0	3,7	-7,5%

La fiscalité

Conformément aux engagements de la nouvelle équipe municipale en faveur du bouclier social, les taux de fiscalité des ménages sont gelés pour toute la durée de ce mandat. **L'évolution des recettes fiscales directes perçues par la Ville de Montpellier en 2020 est ainsi uniquement liée à l'évolution des bases fiscales décidée par le législateur, et non à l'évolution des taux votés par la commune.**

La fiscalité directe

Les taux de fiscalité locale sont inchangés en 2020 :



Taux de foncier bâti (bloc communal) applicable à un contribuable	
Grenoble	38,02
Angers	35,16
Nantes	33,92
Montpellier	31,35
Reims	30,71
Dijon	29,89
Lyon	29,81
Lille	29,06
Le Havre	29,00
Bordeaux	28,92
Toulon	27,90
Rennes	27,49
Marseille	26,61
Toulouse	26,25
Nice	25,40
Saint-Etienne	24,92
Strasbourg	23,64

Les bases de fiscalité

Le dynamisme du produit, et plus particulièrement des bases fiscales, est un enjeu important pour une collectivité et constitue un facteur majeur d'évolution de ses recettes de fonctionnement. La Ville de Montpellier suit de façon attentive l'évolution annuelle de ses bases d'imposition, afin de s'assurer que celles-ci correspondent à l'évolution démographique et aux constructions nouvelles réalisées chaque année.

L'évolution physique des bases de fiscalité



En complément de l'évolution physique, les bases se sont vues appliquer des revalorisations forfaitaires de 1.2% pour les locaux d'habitation (taux indexé sur l'inflation constatée au mois de novembre 2019) et de 0.4% pour les locaux commerciaux (évolution des loyers départementaux déclarés).

Les chiffres définitifs 2020 aboutissent ainsi à une évolution du produit de la **taxe d'habitation** (majoration pour les résidences secondaires et rôles complémentaires inclus) de :

- 1,4% par rapport au produit définitif de 2019, composé de l'évolution physique à hauteur de 0,5 % et de la revalorisation forfaitaire de 0,9 % en 2020.

Concernant le produit de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (rôles complémentaires inclus), l'évolution est de :

- 2,5% par rapport au produit définitif de 2019. Corrigée des revalorisations forfaitaires, l'évolution physique est de 0,1 % pour les locaux professionnels et de 1,9% pour les locaux d'habitation et industriels. Depuis 2019, les locaux professionnels font en effet l'objet d'une revalorisation basée sur l'évolution locale des loyers commerciaux, tandis que les autres locaux sont revalorisés selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (1,2% en 2020).

L'année 2020 est particulièrement déterminante pour l'avenir des recettes fiscales communales puisque le produit de Taxe d'Habitation est utilisé comme référence pour la compensation au travers du transfert du taux TFB du département et du coefficient correcteur.

Les abattements fiscaux pour les familles modestes : le bouclier social

La Ville de Montpellier dispose d'allègements fiscaux pour les foyers fiscaux les plus fragiles, qui ont permis de réduire les montants de taxe d'habitation applicables aux familles modestes en 2020. Ces allègements prennent la forme de quatre type d'abattements :

Abattements	Total non prélevé	Nombre de foyers concernés	Réduction du montant de la taxe d'habitation
Abattement général : -15% (taux maximum)	14,3 M€	123 220 foyers	Réduction de 116€
Abattement spécial : -15% (taux maximum) pour les foyers aux ressources très modestes	3,3 M€	28 830 foyers	Réduction de 113€
Majoration de l'abattement pour charges de famille à partir du 3ème enfant : +10% (soit un abattement de 25% par enfant)	0,7 M€	8 824 familles	Réduction de 75€ pour chaque enfant à partir du 3ème

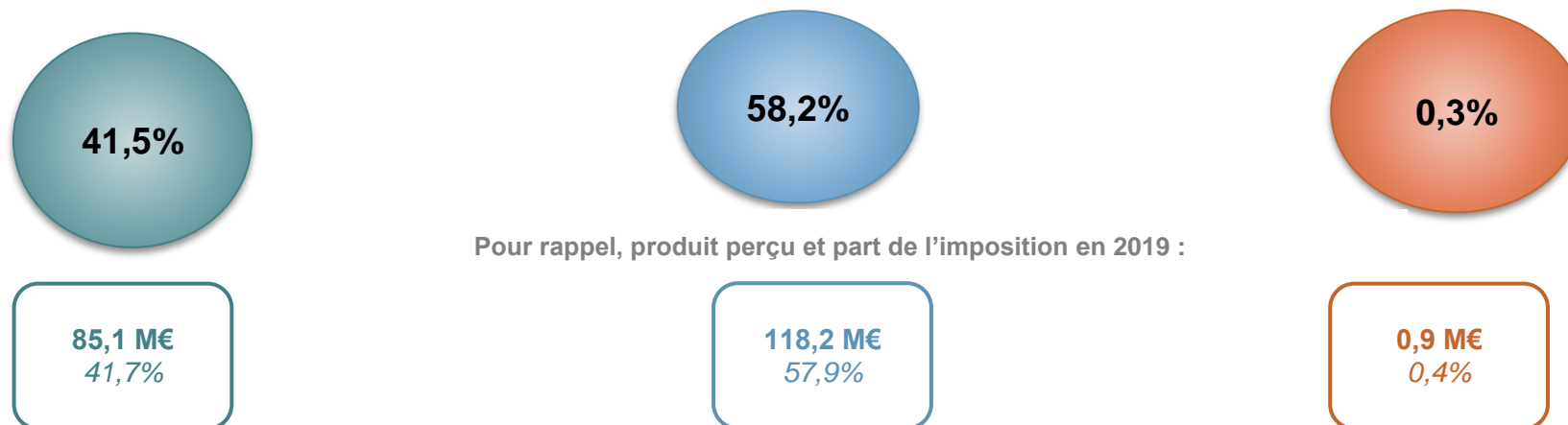
Abattements	Total non prélevé	Nombre de foyers concernés	Réduction du montant de la taxe d'habitation
Abattement spécial : -10% pour les personnes handicapées	9 854€	131 contribuables	Réduction de 75€

Le produit fiscal

Le produit fiscal 2020 qui résulte des taux votés, des bases notifiées et des régularisations est de **208,0 M€**. Il évolue de 1,9 % par rapport à 2019 (204,1 M€).



Part de l'imposition dans la fiscalité directe en 2020 :



Pour rappel, produit perçu et part de l'imposition en 2019 :

Focus sur la réforme de la taxe d'habitation

Rappelons que la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur résidence principale est actée pour tous les contribuables à l'horizon 2023 :

- Dès 2020 : suppression pour 80% des redevables au niveau national
- Dès 2023 : suppression pour les 20% restants.

Cette suppression concerne donc **exclusivement les résidences principales et leurs dépendances** : ainsi, les résidences secondaires et ce qu'on appelle les « biens divers passibles de TH » (portant sur certains locaux d'administrations et d'associations) restent assujettis à la taxe. Sur la Ville de Montpellier, plus de 90 % des contribuables actuellement assujettis à la TH ne le seront plus en 2023.

Calendrier de la réforme TH		2020	2021	2022	2023
Résidences principales	80% des contribuables les moins fortunés	Suppression de la TH			
	20% des redevables les plus fortunés	Paiement de 100% de la TH	Paiement de 70% de la TH	Paiement de 35% de la TH	Suppression de la TH
		Produit perçu par la commune	Produit perçu par l'Etat		
Résidences secondaires et biens divers		Paiement de 100% de la TH			
		Produit perçu par la commune			

A partir de 2021, les recettes de taxe d'habitation perdues par les communes sont remplacées par le produit de la taxe foncière bâtie (TFB) départementale perçue sur le territoire de la commune. Le différentiel de produit entre les deux impôts est neutralisé par un mécanisme appelé « coefficient correcteur », applicable à chaque commune de France.

Pour la Ville de Montpellier, la TH perdue est supérieure à la TFB départementale à percevoir : 86,3 M€ de TH contre 78,8 M€ de TFB en 2020. En conséquence, la Ville perçoit plus de 100% du produit TFB départemental sur son territoire afin de garantir le maintien de ses recettes.

Par ailleurs, la Ville de Montpellier a engagé une réflexion sur l'évolution du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte)

Les produits de fiscalité indirecte sont les suivants pour 2020 :

- **Les droits de mutation : 14,8 M€**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Directement liée à l'évolution du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette a subi les conséquences du premier confinement de 2020 puis bénéficié d'un rattrapage conséquent au cours du second semestre. Au final, le montant perçu en 2020 est similaire à celui de 2019 (14,7 M€).

- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,0 M€**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) porte sur les enseignes publicitaires supérieures à 7m². Cette taxe répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles. Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne.

La TLPE affiche un produit sensiblement inférieur à celui de 2019 (1,4 M€). En effet, dans le cadre des mesures de soutien aux activités économiques mises en œuvre lors de la crise sanitaire, la Ville de Montpellier a adopté en 2020 l'exonération de cette taxe pour un trimestre.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,5 M€**

Le niveau de recettes du FPIC 2020 est en hausse par rapport à 2019 (3,3 M€). L'augmentation de l'enveloppe reversée à l'ensemble intercommunal (13,2 M€ contre 12,5 M€) conjuguée à la légère diminution du coefficient d'intégration fiscale (0,564 contre 0,575) ont contribué à cette croissance.

- **La dotation de solidarité communautaire : 0,6 M€**

La Métropole de Montpellier a voté, pour la première fois en 2020, le versement à ses communes membres d'une dotation de solidarité communautaire à hauteur de 1,0 M€ au total. La Ville de Montpellier a perçu à ce titre **0,6 M€** ; la répartition entre communes est fonction de plusieurs critères :

- Potentiel financier par habitant : 35%,
- Revenu moyen par habitant : 35%
- Poids des logements sociaux : 20%
- Poids de la population âgée de 3 à 16 ans : 10 %

Les dotations, compensations et subventions

Les dotations et compensations

Les évolutions concernant le montant des dotations et des compensations perçues sont les suivantes :

Recettes	Produit 2019	Produit 2020	Evolution
Dotation Forfaitaire	37,0 M€	37,4 M€	1,0%
Dotation de solidarité urbaine	27,7 M€	29,0 M€	4,7%
Dotation nationale de péréquation	4,8 M€	4,8 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation	1,2 M€	1,2 M€	0,0%
Autres Dotations	0,1	0,1 M€	0,0%
TOTAL DOTATIONS	70,8 M€	72,5 M€	2,4%
Compensations	8,9 M€	9,4 M€	5,6 %
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS	79,7 M€	81,9 M€	2,8%

Deux points sont à noter :

- La dotation de solidarité urbaine a continué de bénéficier de l'augmentation de la population pour atteindre un produit en croissance de 4,7%.
- Les compensations fiscales versées par l'Etat sont en progression (+5,6%), mais il s'agit de la dernière année où la commune perçoit la compensation de la taxe d'habitation (TH) : avec la réforme fiscale cette dernière disparaît en 2021. Son montant est dorénavant intégré dans le calcul du coefficient correcteur de la réforme de la TH, dont l'objectif est de garantir à l'euro près le produit perdu.

Les subventions de fonctionnement

La Ville de Montpellier a perçu **17,9 M€** de recettes en 2020 au titre des subventions de fonctionnement :

- 16,6 M€ de recettes versées par la CAF au titre des compétences petite enfance, activités périscolaires, centres de loisirs, et centres sociaux.
- 1 M€ de recettes versées par les structures de l'Etat (préfecture, ARS, FIPHFP, etc.) et du Département
- 0,3 M€ de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 (depuis le 1er janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics).

Le produit des services, du domaine et de gestion : une dégradation conséquente en 2020

Le produit des services, des domaines et de gestion courante a connu une dégradation importante en 2020 : il s'élève à 21,5 M€ contre 31,3 M€ en 2019. Ce poste de recettes a en effet été fortement impacté en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire et a enregistré les mesures de soutien mises en place pour les entreprises et les familles, qui ont contribué à limiter notamment les droits de place et terrasse perçus, ainsi que les moindres recettes de la restauration scolaire du fait de la période confinement et de la gratuité instaurée à la réouverture des restaurants scolaires.

Par ailleurs, rappelons que les tarifs des services publics de la Ville bénéficient de clauses sociales afin d'adapter le prix demandé aux revenus de chaque ménage, **notamment le prix de la restauration scolaire qui a été fixé à 0,50€ pour les parents isolés sous condition de ressources**, ce qui représente pour la Ville un effort de 0,2 M€ en année scolaire pleine.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Produit	CA 2019	CA 2020
Produit restauration scolaire	3,9 M€	2,8 M€
Forfait post stationnement (reversé à la Métropole)	3,3 M€	2,3 M€
Redevances d'occupation du domaine public (droits de chantiers, terrasses, marchés...)	5,3 M€	2,1 M€
Remboursement par la Métropole (mise à disposition de personnel, refacturation de charges)	5,1 M€	4,2 M€ ¹
Produit crèches	2,7 M€	2,0 M€
Redevances des immeubles (loyers)	1,9 M€	1,8 M€
Redevances et concessions cimetières	0,8 M€	0,9 M€
Recettes ALSH	0,8 M€	0,6 M€
Loyers des halles	0,5 M€	0,5 M€
Recettes serre amazonienne	0,5 M€	0,3 M€
Recettes maisons pour tous	0,8 M€	0,2 M€

¹ La diminution des remboursements perçus entre 2019 et 2020 est principalement liée à la convention de gestion du tunnel de la comédie, dont la refacturation en 2019 a porté sur deux exercices (2017 et 2018) mais sur un seul exercice en 2020 (2019) pour un écart de 0,4 M€, ainsi que sur la diminution des recettes perçues au titre du remboursement de la collecte des halles et des marchés pour 0,4 M€, qui fera l'objet d'un transfert de compétence à la Métropole et sera comprise dans l'attribution de compensation versée.

Les autres recettes de fonctionnement

- **1,7 M€** d'atténuations de charges. Ces recettes correspondent aux remboursements liés à la rémunération des agents.
- **1,7 M€** de recettes exceptionnelles (dont 1,6 M€ de produits des cessions)
- **0,2 M€** de recettes financières : il s'agit de produits issus des dividendes 2019 sur participations que la Ville détient auprès de la SA3M.

2. Les recettes d'investissement

Le recours à l'emprunt

L'emprunt d'équilibre du CA 2020 est de **29 M€** : 10 M€ au titre du remboursement classique de la dette et 19 M€ au titre de contrats d'emprunt de type « revolving » qui ont été remboursés en début d'année 2021 (voir ci-après).

Les contrats revolving

Les « contrats revolving » sont des outils permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette.

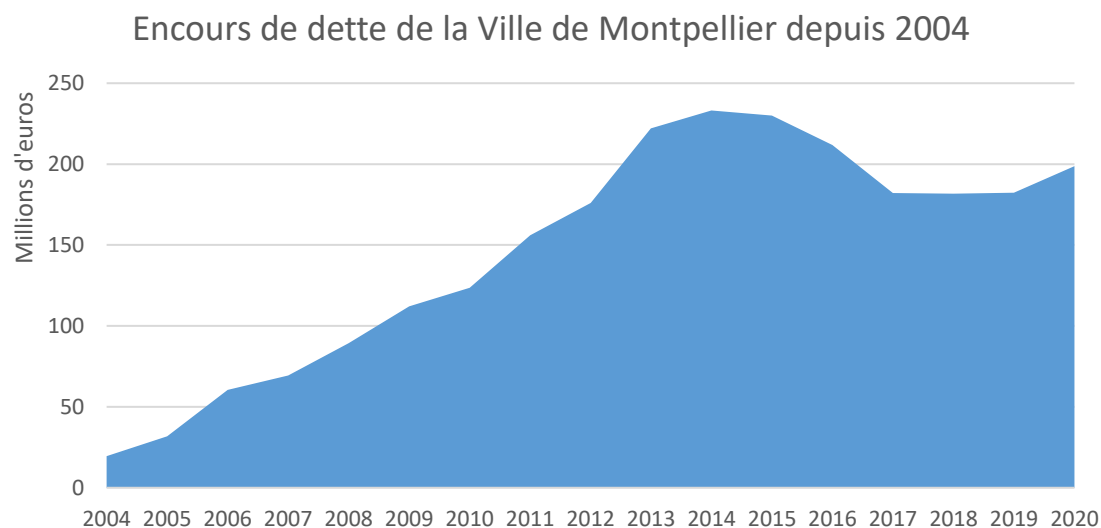
La Ville a réalisé une opération au d'un contrat de ce type en 2020 (faisant l'objet d'une inscription en dépenses et recettes) :

- Le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) est un contrat conclu en 1995 entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, qui a fait l'objet d'un réaménagement en 2004. Ce contrat est intéressant pour la Ville du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers. Il est possible de mettre en œuvre ce contrat à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier. En 2020, **19 M€** ont ainsi été souscrits en recettes au titre du CLTR, et remboursés au début d'année 2021.

L'encours de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 209,4 M€ dont 19 M€ au titre des contrats d'emprunt de type « revolving » remboursés en début d'année 2021.

La Ville de Montpellier est considérablement moins endettée que la moyenne nationale : l'encours de dette par habitant est en effet de **726€ par habitant, contre 1104€ pour les villes de notre strate**. La dette de Montpellier est en effet une dette jeune : les premiers emprunts qui la composent datent du milieu des années 2000.



Chiffres clés de la dette

Au 31 décembre 2020, la Ville dispose de 54 emprunts répartis auprès de 13 prêteurs.

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020	
DETTE GLOBALE	198,7 M€		209,4 M€	
TAUX MOYEN	1,89%		1,64%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	14 ans et 5 mois		13 ans et 9 mois	
Encours à taux fixe avec un taux moyen de	100,8 M€	50.7%	104,2 M€	49.8%
Encours à taux variable avec un taux moyen de	97,9 M€	49.3%	105,2 M€	50.2%
	0,30%		0,31%	

La dette de la Ville de Montpellier est ainsi composée à 49,8% d'emprunts à taux fixes et pour 50,2% d'emprunts à taux variables.

L'encours de dette de la Ville présente un risque charte bonne conduite (CBC) de catégorie 1A (à sécurité maximale) selon la charte de bonne conduite (charte Gissler).

La dette en taux variable bénéficie actuellement d'un contexte favorable sur les marchés financiers, avec des taux à court terme négatifs permettant de payer peu ou pas de frais d'intérêts. Son taux moyen atteint 0.31%.

Les emprunts déjà souscrits et en cours de souscription par la Ville de Montpellier sont majoritairement indexés sur des taux variables ou comportent des possibilités de passage à taux fixe. La Ville de Montpellier mène en effet une politique de répartition des taux, ce qui lui permet de bénéficier à la fois de taux variables extrêmement bas et des opportunités de taux fixe également très avantageux.

Au total, le taux d'intérêt moyen de la Ville de Montpellier s'établit à 1,6%.

Les marchés financiers envisagent aujourd'hui que les taux d'intérêt à court terme devraient rester négatifs sur plusieurs années, et que les taux à long terme resteraient sur des niveaux très faibles à moyen terme. Dans ce contexte, les opérations de renégociation de dette mises en place par la Ville de Montpellier porteront à la fois sur la répartition de la dette entre le taux fixe et les taux variable, ainsi que sur l'optimisation des frais financiers. La Ville a par exemple renégocié en 2020 un emprunt d'un montant total de 1 M€, en réduisant le taux fixe de 0,3% (passage de 1,1% à 0,8%).

L'annexe jointe au présent rapport présente une information synthétique complète conformément au règlement budgétaire et financier.

Pour rappel, la stratégie financière fixée pour ce nouveau mandat est basée sur **une gestion maîtrisée et stratégique de l'endettement** : il s'agit de concilier le financement des importants investissements prévus tout en maintenant Montpellier parmi les collectivités les moins endettées de France.

Les subventions d'investissement : 3,3 M€

La Ville de Montpellier a perçu 3,3 M€ en 2020 au titre des subventions d'investissement de ses partenaires. Les principales sont les suivantes :

Subventions Etat travaux écoles	0,9 M€
Participation programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)	0,9 M€
Subventions petite enfance (CAF, Etat, etc)	0,7 M€
Subventions ANRU politique de la Ville	0,2 M€
Interface habitat 3M	0,2 M€
Subventions Etat vidéoprotection	0,1 M€

Les autres recettes d'investissement

- **Le fonds de compensation de la TVA : 8,9 M€**

Ces recettes portent sur les investissements réalisés en 2019. Pour rappel, la Ville enregistre également des recettes de FCTVA imputées en section de fonctionnement pour **0,3 M€**.

- **Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 11,4 M€**

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. En 2020 la Ville a perçu **10,5 M€** au titre des remboursements par ces structures des avances consenties. A ces recettes s'ajoutent **0,8 M€** de recettes issues de cessions de parcelles à la SA3M dans le cadre de la ZAC Port Marianne.

- **Les autres recettes réelles d'investissement : 0,6 M€**

Ces recettes correspondent à des remboursements de travaux à la Métropole, dont 0,5 M€ pour les travaux sur les espaces verts attenants à la voirie.

Les emplois du compte administratif 2020

1. Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses :

DEPENSES EN M€	CA 2019	CA 2020	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	300,7	297,8	-1%
Charges de personnel	173,0	176,2	1,8 %
Charges courantes et subventions	87,4	82,7	-5,3 %
Attribution de compensation et reversements de recettes à la Métropole	34,7	35,6	2,6%
Charges financières	3,5	3,2	-8,6 %
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	2,1	0,0	-100%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 297,8 M€ en 2020, elles marquent un recul de 1% par rapport à l'exercice 2019. Cela est lié à deux phénomènes :

- L'exercice 2020 est marqué par le changement du régime de provision, d'un régime semi-budgétaire à un régime budgétaire. Ainsi les provisions constituées jusqu'en 2019 en dépenses réelles sur le chapitre nature 68 (2,1 M€ de dépenses en 2019), sont désormais constituées en opérations d'ordre entre sections.
- D'autre part, la crise sanitaire a eu pour conséquence un redéploiement des crédits au regard d'une année normale de fonctionnement. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées au regard des périodes de confinement (dépenses de fluides, achats de repas et alimentation, etc) et des événements ayant été annulés ou reportés.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement 2020 ont intégré les actions visant à assurer la protection de nos concitoyens, et à soutenir les ménages, dans le contexte de la crise économique et sanitaire :

Dépenses liées à l'épidémie de Covid-19	
Achat de matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique, etc), nettoyage/désinfection et mesures barrières dans les bâtiments (bâtiments scolaires, crèches, etc)	2,0 M€
Gardiennage, mesures barrières et marquage au sol des halles	1,2 M€
Remboursement cotisations et locations salles Maisons pour Tous	0,1 M€
Versement d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés durant la crise sanitaire	0,7 M€

La masse salariale

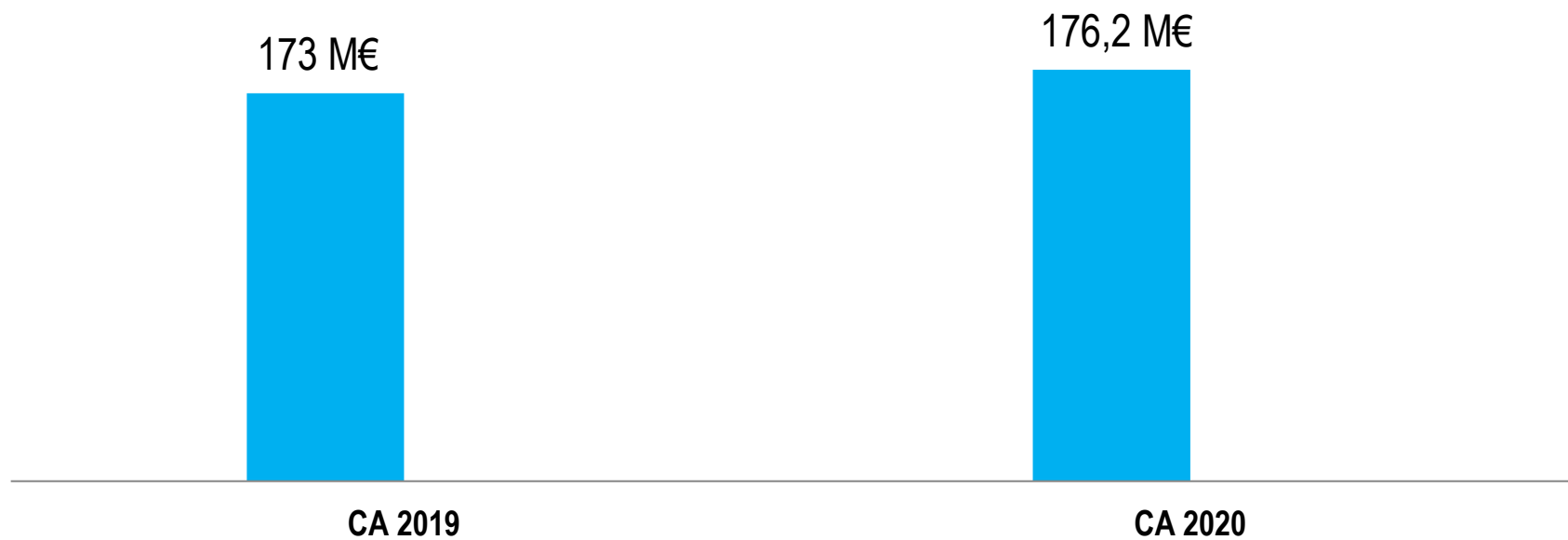
La Ville de Montpellier comptait au 31 décembre 3956 agents employés (agents hors personnel mutualisé avec la Métropole, contre 3922 au 31 décembre 2019). Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du compte administratif de la Ville avec 176,2 M€, soit une évolution de 1,8% par rapport à 2020. Cette évolution comprend notamment :

- le versement de la prime exceptionnelle versée aux agents municipaux mobilisés durant la crise sanitaire (1 500 agents concernés), pour 650 K€ au total.
- La refacturation de charges de personnel à la Métropole au titre des services mutualisés pour 16,5 M€ (le détail des services mutualisés entre la Ville et la Métropole est présenté dans l'annexe n°3 de ce document)

Les principaux postes de la masse salariale sont la réussite éducative avec 51,8 M€, l'administration générale avec 33,3 M€, l'enfance pour 23,7 M€ et la sécurité à hauteur à hauteur de 14,6 M€ :

Thématique	Masse salariale en M€
Enseignement (écoles)	51,8
Administration générale hors services communs Métropole (services d'accueil et d'état civil, services supports, conseils de quartiers, cimetière)	33,3
Enfance	23,7
Services mutualisés et mises à disposition avec la Métropole (fonctions supports, culture, urbanisme, etc)	16,5
Sécurité, hygiène et salubrité	14,6
Maisons pour tous	8,4
Espaces verts	7,2
Sports et jeunesse	5,8
Parc zoologique de Lunaret	4,6
Culture et archives	2,8 (hors 1 M€ masse salariale services mutualisés)
Restauration scolaire	3,6

Evolution de la masse salariale de la Ville de Montpellier



Les charges de fonctionnement courantes

Les charges de fonctionnement courantes 2020 s'établissent à **82,7 M€**. Ces charges comprennent les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

	CA 2019	CA 2020
Total charges de fonctionnement courantes	87,4 M€	82,7 M€

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, etc. Ces charges ont été fortement impactées par la crise sanitaire et les périodes de confinement instaurées par le gouvernement ; elles ont également intégré les mesures mises en place par la Ville pour assurer la protection de nos concitoyens et à soutenir les ménages, tandis que d'autres dépenses n'ont pas été réalisées.

Principaux postes de charges à caractère général	2019	2020
Dépenses d'énergie, d'eau et de carburant	4,8 M€	4,6 M€
Entretien, réparations et nettoyage des locaux et réseaux	4,3 M€	4 M€
Dépenses d'alimentation et livraison restauration scolaire	4,2 M€	2,8 M€
Encadrement des temps d'activités périscolaires	3,6 M€	3,6 M€
Entretien et réparations de terrains, bois et forêts	3,0 M€	2,4 M€
Locations immobilières et charges locatives	2,9 M€	2,7 M€
Frais de maintenance	2,4 M€	2,1 M€
Prestations de service accueil enfants crèches associatives	2,3 M€	2,3 M€
Fourniture de petit équipement	1,6 M€	1,9 M€
Locations mobilières (hors locations pour estivales, hivernales, fête de la musique., ZAT...)	1,5 M€	1,3 M€

Principaux postes de charges à caractère général	2019	2020
Collecte et nettoyage des halles	1,4 M€	0,5 M€ (compétence transférée à la Métropole)
Remboursement frais Métropole	1,4 M€	1,2 M€
Redevance spéciale ordures ménagères versée à la Métropole	1,3 M€	0,7 M€
Contrat de lutte anti-tags	1,2 M€	1,1 M€
Annonces et insertions	1,1 M€	0,9 M€
Fournitures scolaires	1,0 M€	1,1 M€
Taxes foncières acquittées	1,0 M€	1,6 M€²
Frais de télécom et d'affranchissement	0,7 M€	0,7 M€
Frais d'assurance	0,7 M€	0,7 M€
Entretien et réparation biens mobiliers et véhicules	0,6 M€	0,6 M€
Fonctionnement courant des cimetières	0,6 M€	0,6 M€
Frais d'actes et de contentieux	0,6 M€	0,5 M€
Alimentation crèches	0,6 M€	0,4 M€
Illuminations de Noël	0,5 M€	0,5 M€
Etudes, recherches et documentation	0,5 M€	0,3 M€
Fournitures d'entretien	0,4 M€	0,8 M€
Fournitures administratives	0,3 M€	0,4 M€
Frais de formations	0,3 M€	0,1 M€
Estivales	0,3 M€	0 M€ (événement annulé en raison de la crise sanitaire)
Vêtements de travail	0,3 M€	0,2 M€

² La hausse des charges constatées en 2020 au titre des taxes foncières est liée à des régularisations appelées par les services fiscaux au titre des années 2017 (0,2 M€) et 2018 (0,3 M€).

Les subventions versées

Lors de la campagne de subventions 2020, 1445 dossiers ont été reçus par la Ville, qui a retenu 878 structures bénéficiaires. Les subventions versées ont représenté au total **24,6 M€** en 2020. Les reports de subventions 2020 sur 2021 s'élèvent à 0,3 M€. Les principales enveloppes de subventions 2020 sont les suivantes:

THEMATIQUES	CA 2020
C.C.A.S.	12,4 M€
Culture	4,9 M€
Ville éducative et réussite scolaire	2,7 M€
Jeunesse et Sport	1,6 M€
Solidarité, action sociale (hors subvention CCAS)	1,5 M€
C.O.S.C.	1 M€
Action internationale	0,2 M€

La Ville de Montpellier a modernisé et facilité les demandes de subventions pour les associations en 2020, en instaurant le dépôt des dossiers en ligne lors de la campagne de subventions pour l'année 2021.

L'attribution de compensation en fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) est versée chaque année par la Ville à la Métropole, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour lui permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées par la Ville.

L'attribution de compensation versée à la Métropole en fonctionnement s'est élevée à **34,1 M€** en 2020.

Les charges financières et l'encours de dette

Les charges financières s'établissent à **3,2 M€** en 2021 et se répartissent comme suit :

- Intérêts de la dette : 3,1 M€. Ces frais sont en baisse par rapport à 2019 en raison des remboursements anticipés opérés en 2019 et du maintien de conditions de marché favorables (taux d'intérêts court terme négatifs).
- Autres charges financières : 0,1 M€ (frais des lignes de trésoreries, règlement des intérêts courus non échus)

2. Les dépenses d'investissement

Les réalisations réelles d'investissement ont représenté **104,8 M€** en 2020. Les reports d'investissement sur 2021 représentent 27,1 M€.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Montpellier pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine: achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, études avant-travaux.

Ces dépenses d'équipement ont représenté à **53,3 M€** en 2020. Les reports d'équipements sur 2021 représentent 22,9 M€.

Les APCP ouvertes en 2020

L'année 2020 a vu la création de nouvelles opérations en APCP :

- Plan numérique dans les écoles : 4,8 M€
- Confort thermique et végétalisation des écoles : 2,6 M€
- Travaux Maison pour Tous Rosa Parks : 1,6 M€
- Rééquilibrage de la Ville ZAC Beausoleil : 1,6 M€

Les fonds de concours versés à la Métropole en 2020

Le fonds de concours versé à la Métropole au titre de la compétence voirie-espace public a représenté **3,1 M€** en 2020.

Les subventions d'investissement versées

Les subventions d'investissement versées se sont élevées à **6,6 M€** en 2020, dont 6,4 M€ au titre des opérations pluriannuelles ouvertes en APCP.

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette a représenté **11,2 M€** en 2020. Ces crédits s'inscrivent dans une annuité de dette totale de 14,4 M€.

En parallèle, les opérations de gestion active de la dette ont été de **7 M€**. Cette réalisation correspond au remboursement d'un emprunt de type revolving (voir ci-dessus).

L'attribution de compensation en investissement

L'attribution de compensation versée à la Métropole en investissement a représenté **10,5 M€** en 2020.

Les avances, ventes à tempérament et consignations

Les remboursements d'avances aux sociétés d'aménagement (SA3M-SERM) se sont élevés à **11,5 M€** :

- Petit Bard : 6 M€
- Parc Marianne : 3 M€
- Le Coteau : 1,5 M€
- ZAC Restanque : 1 M€

Les autres dépenses d'investissement

Ces dépenses de **1,6 M€** comprennent notamment

- Le remboursement de recettes au titre de la taxe d'aménagement pour 0,7 M€ ;
- La participation à des opérations d'urbanisme (PUP, PAE) à la Métropole, pour 0,9 M€.

Conclusion

Le 28 juin 2020, les Montpelliéraines et les Montpelliérains ont fait le choix de l'alternance et de la transition écologique, et ont déterminé le cap qui guidera les politiques publiques de Montpellier sur ce mandat.

Pour autant, cette alternance intervient dans un contexte national et international contraint, marqué par une crise sanitaire, économique et sociale d'une ampleur sans précédent.

Montpellier a cependant su s'appuyer sur ses forces, en mobilisant des moyens importants lui permettant d'être à la hauteur des défis de notre temps. Cela s'est traduit dès le budget 2020 par le lancement de nombreux projets venant préparer la transition écologique et solidaire ; par la priorité budgétaire accordée aux écoles et aux enfants, et par une gestion financière permettant d'inscrire les finances de la Ville dans la durée et de préparer le lancement d'une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse sur le mandat.

Montpellier est ainsi une ville qui continue d'avancer en conciliant justice sociale et transition écologique, une ville qui est à la pointe de l'innovation en matière sociale, éducative, et économique.

Annexes

Annexe n°1 : Présentation du CA 2020 selon l'article I.2313-1 du CGCT

1 - Eléments de contexte

1.1 – Un contexte fortement impacté par la crise sanitaire

La Ville de Montpellier a été touchée comme l'ensemble des collectivités locales par les conséquences financières de la crise sanitaire. Elle a mobilisé en 2020 des dépenses exceptionnelles pour assurer la protection sanitaire des Montpelliérains et des agents municipaux, et instauré des exonérations (de loyers, de redevances, etc.) afin de soutenir le commerce local. D'autre part, la crise sanitaire a eu pour conséquence un redéploiement des crédits au regard d'une année normale de fonctionnement. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées au regard des périodes de confinements (dépenses de fluides, achats de repas et alimentation, etc) et des événements ayant été annulés ou reportés.

L'impact définitif de la crise sanitaire est ainsi estimé à 9,8 M€ pour 2020 (sections de fonctionnement et d'investissement).

1.2- La section de fonctionnement et les soldes d'épargne

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 297,8 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à 354,7 M€. L'épargne brute s'élève ainsi à 56,8 M€, en progression par rapport à 2019 (54,1 M€). L'épargne nette s'élève à 45,6 M€ et progresse également par rapport à 2018 (43,1 M€). Les progressions des soldes d'épargne sont liées aux particularités de l'exercice 2020 : en raison de la situation sanitaire, les dépenses réelles de fonctionnement sont en recul de 0,9% par rapport à 2019, tandis que les recettes de fonctionnement ont globalement marqué un léger recul assimilable à une stagnation (+0,0%).

1.3 – La stabilité des taux d'imposition et le maintien des abattements fiscaux

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2020 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 31,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Les abattements fiscaux facultatifs ont été maintenus en 2020, afin d'entraîner des allègements fiscaux pour les foyers montpelliérains les plus modestes.

1-4 – La dette et la capacité de désendettement de la Ville

L'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établit à 209,4 M€ au 31 décembre 2020. L'encours de dette est inférieur de 36% à celui des collectivités de taille comparable (source : données DGCL). La capacité de désendettement s'établit à 3,7 ans, soit le même ratio qu'en 2019. Il apparaît ainsi que Montpellier présente un niveau de dette soutenable.

1.5 – Un dynamisme démographique du territoire nécessitant la création de nouveaux équipements

Sur les 3 derniers exercices connus, la Ville de Montpellier a vu sa population croître de 282 143 habitants à 288 600, soit + 6457 habitants (source : données

INSEE). Ce dynamisme démographique important doit s'accompagner d'une offre de services publics adaptés. Les opérations pluriannuelles prennent en compte cette exigence, notamment en inscrivant de nouveaux programmes pour la création de groupes scolaires.

2 - Thématiques du budget

Les réalisations de l'année 2020 s'inscrivent dans deux grands axes de politiques publiques:

- Rééquilibrer et apaiser la ville. Cet axe comprend les thématiques de la propreté et de la sécurité, de la culture, des sports et de la jeunesse, de l'action sociale, de la proximité et des maisons pour tous.
- Construire la Ville de demain : il s'agit des thématiques de l'éducation et de l'enfance, de la transition écologique et du parc zoologique du Lunaret.

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

Impôts et taxes	229,7
Atténuations de charges	1,7
Dotations, compensations et subventions	99,8
Produit des services et du domaine	21,5
Produits financiers	0,2
Produits exceptionnels	1,7
Total	354,7

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Masse salariale	176,2
Charges à caractère générales et charges de gestion courantes	82,7
Charges d'atténuations (attribution de compensation et reversement à la Métropole)	35,6
Intérêts de la dette	3,2
Autres charges financières	0,1
Total	297,8

3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

Dotations	8,9
Autres recettes (dont avances)	12,1
Recours à l'emprunt (dont CLTR)	29,0
Résultat de fonctionnement capitalisé	38,2
Subventions d'équipement	3,3
Total	91,5

3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

Dépenses d'équipement	53,3
Subventions d'investissement	9,7
Remboursement du capital de la dette	11,2
Autres opérations financières	7,0
ACI	10,5
Autres dépenses d'investissement (dont avances)	13,2
Total	104,8

4 - Montant du budget consolidé et résultats de l'exercice

Le montant du Compte administratif 2020 s'élève à **474,4 M€** en recettes et **430,9 M€** en dépenses.

Le résultat de l'exercice s'établit ainsi à 43,5 M€, le résultat de clôture à 28,1 M€ et le résultat net à 21,9 M€.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les principales données des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP) pour l'année 2020 sont présentées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2020	AP totale au CA 2020	CP réalisés 2020
2013I03	CRECHE DES ARCEAUX	904	1 930 000	-428 251	1 501 749	0
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEUILLADE	900	1 744 000		1 744 000	0
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	900	35 000 000		35 000 000	3 767 297
2013I19	ZOO DU LUNARET	903	30 000 000		30 000 000	1 289 772
2013I22	PRU CEVENNES	905	19 814 011		19 814 011	1 064 033
2013I27	ACTION FONCIERE	905	30 185 600		30 185 600	2 888 676
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	905	755 000		755 000	5 911
2013I31	EMBELLISSEMENT/PATRIMOINE : ABORDS DU PEYROU	903	2 020 000		2 020 000	60 763
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	902	2 000 000		2 000 000	271 821
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	903	12 300 000		12 300 000	0
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	905	12 923 718		12 923 718	0
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	905	12 360 731		12 360 731	0
2013P16	EAI	902	43 020 000		43 020 000	4 680 000
2013P17	GARE ST ROCH	905	5 571 768		5 571 768	0
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	905	9 275 335	3 560 000	12 835 335	1 232 000
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	901	2 850 000	250 568	3 100 568	198 478
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN PLACE	900	800 000		800 000	53 139
2015P09	CONSTRUCTION GS OVALIE 2	902	12 052 000		12 052 000	53 732
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELL	900	1 415 000		1 415 000	21 952
2015P19	PEYROU REFECTION SOLS	903	2 550 000		2 550 000	1 050 995
2015P20	CONSTRUCTIO GS BENOITE GROULT	902	12 800 000		12 800 000	681 210
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	905	6 180 000		6 180 000	27 300
2016I01	SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	903	1 930 000		1 930 000	5 052
2016I02	RENOVATION ECOLE PAPE CARPANTIER	902	4 850 000		4 850 000	140 898
2016I04	FRENCH TECH	900	1 529 989		1 529 989	0
2016P02	ANRU 2	905	1 095 000		1 095 000	0
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	903	800 000		800 000	1 013
2016P06	CRECHE EAI	904	3 500 000		3 500 000	0
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	905	8 840 000		8 840 000	0
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	905	1 567 190		1 567 190	0

2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	905	1 180 000		1 180 000	225 000
2017I02	AUTOMATISATION ACCES EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	500 000		500 000	29 811
2017I03	BASCHY / VARENNES	900	985 300		985 300	215 125
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS	904	1 000 000		1 000 000	207 688
2017I07	MISE EN SURETE ETS SCOLAIRES	902	5 000 000		5 000 000	630 447
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	903	3 200 000		3 200 000	201 422
2017P02	CONSTRUCTION GS JOAN MIRO	902	11 865 000		11 865 000	4 892 613
2017P04	EXTENSION GAROSUD	900	4 760 000	300 000	5 060 000	1 023 013
2017P06	EMBELLISSEMENT/REQUALIFICATION : ESTHETIQUE VISUELLE	905	6 568 000	478 658	7 046 658	0
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	906	1 805 000		1 805 000	294 698
2017P14	CONSTRUCTION GS ZAC RESTANQUE	902	14 380 000		14 380 000	4 888 042
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	900	4 116 000		4 116 000	99 263
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	903	5 000 700		5 000 700	1 267 964
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	903	1 410 000		1 410 000	16 452
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	903	5 150 000		5 150 000	80 899
2018I05	JARDIN DE LA REINE	905	1 100 000		1 100 000	4 020
2018P01	CONSTRUCTION NOUVELLE UNITE CENTRALE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	902	25 000 000	-22 745 439	2 254 561	800 000
2018P02	CONSTRUCTION GS PIERRE VIVES	902	15 000 000		15 000 000	2 184
2018P03	CONSTRUCTION GS COTEAU	902	15 000 000		15 000 000	0
2018P05	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE : ZAC RESTANQUE	905	13 400 000		13 400 000	500 000
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	905	7 200 000		7 200 000	1 200 000
2018P08	CONSTRUCTION ECOLE CONSERVATOIRE	902	8 600 000		8 600 000	107 735
2018P09	RENOVATION GS ARMSTRONG/BON	902	2 250 000		2 250 000	22 677
2018P10	RENOVATION GS CONDORCET	902	300 000		300 000	15 417
V19EGSH 01	RENOVATION GS HEIDELBERG ET LOUISVILLE	902	12 000 000		12 000 000	161 905
V19PATR 01	EMBELLISSEMENT/PATRIMOINE : VALORISATION ET CANDIDATURE UNESCO	900	5 330 000		5 330 000	138 733
V19TERS 01	REHABILITATION DES TERRAINS SYNTHETIQUES DANS LES QUARTIERS FAYARD GIAMBRONE GRAM	903	2 200 000		2 200 000	44 292

V20BEAU 01	REEQUILIBRAGE VILLE ZAC BEAUSOLEIL	905		1 600 000	1 600 000	290 567
V20CTBS 01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALISATION	902		2 550 000	2 550 000	0
V20PNEC 01	PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES	902		4 280 000	4 280 000	25 433
V20ROSA 01	TRAVAUX MPT ROSA PARKS	903		1 600 000	1 600 000	10 329

Au 31/12/2020, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 456 M€. Les CP mandatés en 2020 s'établissent à 35 M€.

6 – Soldes d'épargne

L'épargne brute s'élève à 56,8 M€, l'épargne nette à 45,6 M€.

Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2020
Recettes de fonctionnement	354,7 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	294,7 M€
EPARGNE DE GESTION	60 M€
- Intérêts	3,2 M€
EPARGNE BRUTE	56,8 M€
- Remboursement du capital de la dette (hors remboursement anticipé de capital à 11,6 M€)	11,2 M€
EPARGNE NETTE	45,6 M€

7 – Informations sur la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 209,4 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et de recours à l'emprunt à hauteur de 10 M€ en 2019 (ainsi que 19 M€ au titre d'un Contrat Long Terme Renouvelable).

Les emprunts de la Ville de Montpellier sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. La dette est composée à 50,2% de taux fixes et à 49,8% de taux variables. L'encours de dette par habitant est inférieur de 36% à celui des communes de la strate.

Encours	Au 31/12/2019	Au 31/12/2019
DETTE GLOBALE	198,7 M€	209,4 M€
TAUX MOYEN	1,89%	1,64%
DUREE RESIDUELLE	14 ans et 5 mois	13 ans et 9 mois
Encours à taux fixe	100,8 M€	104,2 M€
avec un taux moyen de	2,97%	2,92%
encours à taux variable	97,9 M€	105,2 M€
avec un taux moyen de	0,30%	0,31%

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 3,7 ans en 2020 et se calcule ainsi :

$$\text{Capacité de désendettement} = 209,4 \text{ M€ (encours de dette)} / 56,8 \text{ M€ (épargne brute)}$$

9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2020 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2020 :

Principaux ratios	Valeurs 2020
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1032 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1229 €
Dépenses d'équipement brut / population	185 €
Encours de dette / population	726€
Dotation Globale de Fonctionnement / population	247 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,17 %
Effort fiscal	1,60
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	87,13%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,03 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	59,06 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	16,00 %

11 - Dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2020 à **176,2 M€**. Elle enregistre une évolution de +1,8% par rapport à 2019.

Annexe n°2 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier

Flux de la Ville vers la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 de dépenses Budget Ville	Montant 2020 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 501 744,17	10 501 744,17	10 501 744,17	-
	Montpellier au quotidien Métropole	Convention de gestion	3 072 270,05	-	3 072 270,05	-
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion		3 072 270,05		
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	944 155,15	944 155,15	944 155,15	-
	Travaux ponton béton Lac des Garrigues	Convention de gestion	300 736,72	300 736,72	300 736,72	-
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 079 220,29	34 079 220,29	34 079 220,29	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	465 692,03	681 737,16	465 692,03	-
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion	116 650,18		116 650,18	
	Remboursement frais éclairage public parcs et jardins DPB	Convention de gestion	99 394,95		99 394,95	
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	19 677,80	79 646,94 12 984,63	19 677,80	-
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	26 147,25		26 147,25	
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	46 806,52		46 806,52	

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 de dépenses Budget Ville	Montant 2020 de recettes Budget 3M	Solde
	Remboursement frais plateforme e-services et démat marchés	Convention de gestion	-	-	-	-
	Remboursement de frais archives municipales et bibliothèque Paul Langevin	Convention de mise à disposition	89 342,43	89 342,43	194 612,12	-
		Convention de gestion	105 269,69	105 269,69		
	Redevance spéciale ordures ménagères		662 997,80	662 997,80	662 997,80	-
	Reversement recette FPS à la Métro		1 247 935,23	1 247 935,23	1 247 935,23	-
	Reversement recettes du FIPHP à 3M	Convention de gestion	107 184,00	107 184,00	107 184,00	-
	Refacturation services communs et frais de structure (voir détail sur onglet RH)	Convention de service commun	16 036 741,71	16 036 741,71	16 036 741,53	-
	Mises à disposition descendantes personnel et frais de support (voir détail sur onglet RH)	Convention de service commun	450 084,94	450 084,94	450 084,94	-
TOTAL			68 372 051	68 372 051	68 372 051	-
Dont investissement			14 818 906	14 818 906	14 818 906	-
Dont Fonctionnement			53 553 145	53 553 145	53 553 145	-

Flux de la Métropole vers la Ville

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 titré Ville de Montpellier	Montant 2020 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	232 560,00	232 560,00	232 560,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	500 954,44	500 954,44	500 954,44	-	
	Remboursement travaux corbeilles à papier	Convention de gestion	66 874,92	66 874,92	66 874,92	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	307 947,89	307 947,89	113 674,69	-	
					50 120,70		
					94 900,32		
		Convention de gestion			41 641,92		
		Convention de gestion			7 610,26		
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	1 273 990,10	1 273 990,10	1 273 990,10	-	
	Remboursement collecte halles et marchés		197 133,06	197 133,06	197 133,06	-	
	Remboursement taxe foncière Métropole		234 297,00	234 297,00	234 297,00	-	
	Loyer french tech Métropole	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	432 000,00	216 000,00	Equilibre réalisé entre 2019 et 2020
	Remboursement entretien véhicules Métropole	Convention de gestion	150 226,00	150 226,00	150 226,00	-	
	Refacturation services communs	Convention de service commun	401 043,32	401 043,32	401 043,32	-	
	Refacturation autres flux	Convention de gestion	343 517,01	343 517,01	343 517,01	-	
Mises à disposition ascendantes personnel	Convention de service commun	995 114,83	1 031 012,92	995 114,83	- 35 898	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021	
TOTAL			4 919 659	4 955 557	5 135 659	180 102	
Dont Investissement			800 389	800 389	800 389	-	
Dont Fonctionnement			4 119 269	4 155 167	4 335 269	180 102	

Annexe n°3 : Etat des mutualisations

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
DGS	18/12/2014	17/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	50%	50%	
DGS	14/04/2016	31/03/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DT	juin-16	80%	20%	
				DGAS DPMAP		50%	50%	
				DGAS SVE		30%	70%	
				DGAS DAGF		50%	50%	
				DGAS CS		50%	50%	
				DGAS CS				
				DGAS SPET		90%	10%	
				DGAS DDEEI		70%	30%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial		50%	50%	
Responsable mission dialogue public	50%	50%						
Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité	50%	50%						
DGS	26/07/2017	20/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du Pôle Jeunesse et Sport	août-17	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial				
DGS	20/12/2017	01/02/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	57,76%	42,24%	
				DGAS Adjoint DDADT	mars-18			
DGS	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commun Direction Générale			51%	49%	
Direction de Cabinet	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	31/03/2015	30/03/2015		Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
			Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	12/10/2020	05/10/2020	Avenant à la convention de service commun Direction de Cabinet	Chef de cabinet 2 assistants administratifs	nov.-20	50%	50%	
Direction de Cabinet	26/05/2016	28/04/2016	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	37,50%	62,50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	32%	68%	
Coordination des relations presse	29/06/2015	18/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	50%	50%	
Direction des relations presse	14/12/2016	15/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	44%	56%	
Direction des relations presse	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	35%	65%	
Direction de la communication	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	50%	50%	
Direction de la communication	14/12/2016	15/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	45%	55%	
Direction de la communication	18/10/2018	25/10/2018	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	49%	51%	
Direction du protocole et de l'événementiel	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	29/06/2015	18/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	16/12/2015	17/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	50%	50%	
			Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier					
			Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier					
			Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier					

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
Service protocole et accueil	31/05/2018	26/06/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel Service protocolaire	Responsable du service protocole et accueil	juil.-18	50%	50%	
				Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commune Service protocole et accueil	SERVICE PROTOCOLE ET ACCUEIL	oct.-18	29%	71%	
Direction des AJCP	21/07/2016	20/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires juridiques et de la commande publique	Directeur du SC des affaires juridiques et de la commande publique	août-16	50%	50%	
Direction des AJCP	20/09/2018	27/09/2018	Convention de Service commune DAJCP	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	oct.-18	60%	40%	
Secrétariat général	25/10/2016	20/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
Secrétariat général	02/11/2017	03/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
				Chargée de mission au sein du secrétariat général	déc.-17			
				Assistante de direction du secrétariat général	déc.-17			
				SERVICE COURRIER	janv.-18	19%	81%	
Secrétariat général	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER		24%	76%	
Secrétariat général	18/12/2019	19/12/2019	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER + Service des assemblées	janv.-20	31%	69%	
Culture	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Directeur du service commun de la culture	juin-15	50%	50%	
Culture	27/11/2017	23/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	36,35%	63,65%	
Culture	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	53%	47%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14/12/2016	15/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
Attractivité, tourisme et relations internationales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Relations internationales	18/12/2019	21/11/2019	Avenant à la convention de service commun de la Direction des Relations Internationales	Responsable Administratif et comptable	janv.-20	50%	50%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	29/03/2017	30/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	PRHRS	mai-17	35%	65%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS	mai-17	37%	63%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS + Coordinatrice administrative	nov.-18			
Développement et Aménagement Durables du Territoire	27/11/2017	23/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables du Territoire	DDADT	janv.-18	57,76%	42,24%	
Développement et Aménagement Durables du Territoire	20/09/2018	27/09/2018	Convention de SC Département du Développement et de l'Aménagement Durable du Territoire	DDADT	janv.-18	57%	43%	
Direction des Finances	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directeur du service commun des Finances	mars-18	50%	50%	
Direction des Finances	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction des finances	DF	oct.-18	52%	48%	
Solidarité et Vivre ensemble	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de département Solidarité et vivre ensemble	DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	5%	15%	80%
DOEE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DOEE	DOEE	oct.-18	51%	49%	
DCGE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DCGE	DCGE	oct.-18	51%	49%	
DMGB	03/12/2018	28/11/2018	Convention de service commun DMGB	DMGB	janv.-19	50%	50%	

Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette

Informations relatives à la gestion de la dette

La gestion active de la dette consiste pour une collectivité à établir une stratégie permettant de porter l'action que l'autorité municipale met en œuvre dans les meilleures conditions possibles, notamment en mobilisant le montant de financement strictement nécessaire et en se fixant un objectif de coût et de risque minimaux.

Le Règlement Budgétaire et Financier 2020 délibéré le 30 juillet 2020 est un document de référence pour les services comme pour les élus ou les citoyens. Ce document sur la gestion pluriannuelle des investissements et la dette, uniformisé à l'échelle de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole, formalise les règles de gestion interne, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Il a pour objectif principal d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire:

- Pour les dépenses, au travers de la gestion en Autorisations de Programmes Crédits de Paiements (APCP),
- Pour les recettes, au travers de la gestion active, transparente et responsable de la dette.

A ce titre, une information synthétique sur la dette de la Ville de Montpellier est proposée au Conseil Municipal à l'occasion du Compte Administratif 2020, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2020) :

2020 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 29 M€

- * Emprunt de 10 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE sur 20 ans et 9 mois, sur Eur 1 mois flooré + 0,50% jusqu'en septembre, puis au taux fixe de 0,05% pendant 5 ans, puis EURIBOR 3 mois flooré + 0,32%
- * Emprunt de 10 M€ auprès du CA-CIB sur quelques jours, sur la moyenne Euribor 3 mois non flooré + 0,74%
- * Emprunt de 9 M€ auprès de DEXIA CREDIT LOCAL sur 1 mois, sur EONIA +0,12 % (soit 0% car l'EONIA est négatif et l'index non flooré).

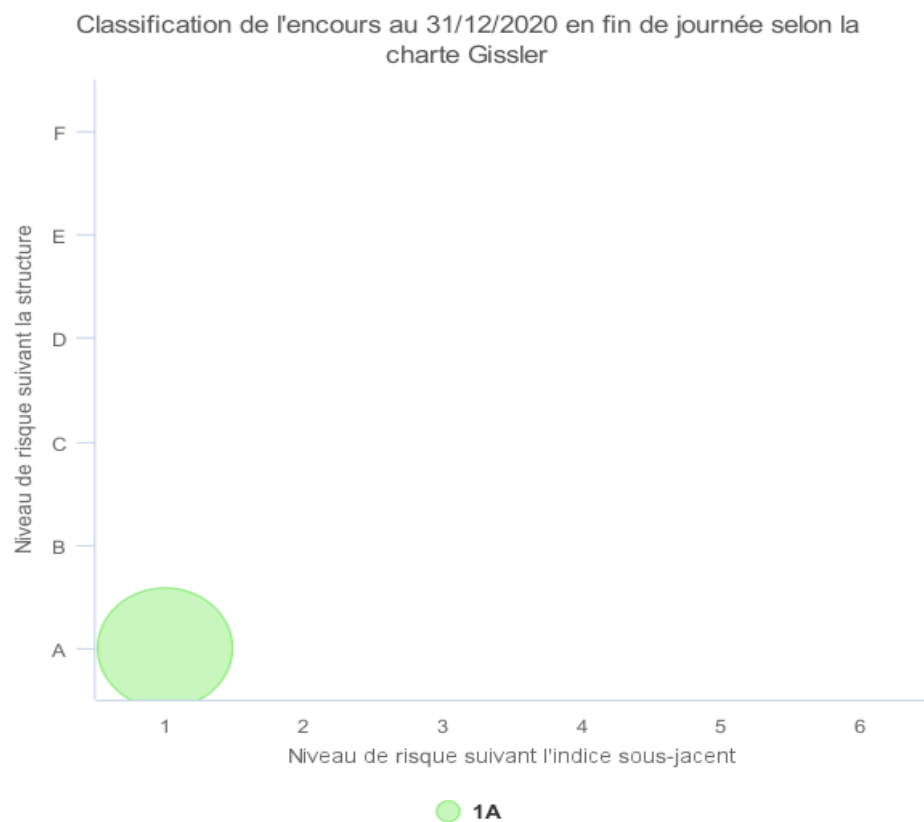
La Ville de Montpellier a mobilisé 3 emprunts en 2020. L'emprunt Société Générale a été contractualisé en 2019 à des conditions très intéressantes puisque les marges sont parmi les plus faibles du marché. Deux emprunts ont été mobilisés sur une très courte durée, dans le cadre de phases dites revolving. Ces produits permettent de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières exceptionnelles compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation pour l'emprunt de Dexia notamment. Outils efficaces de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre que sont intervenus les deux derniers emprunts. Ils pourront être consolidés au cours de l'année 2020 afin de couvrir un besoin structurel d'emprunt.

CHIFFRES CLES

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020	
DETTE GLOBALE	198,7 M€		209,4 M€	
TAUX MOYEN	1,89%		1,64%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	14 ans et 5 mois		13 ans et 9 mois	
<i>Encours à taux fixe</i>	100,8 M€	50.7%	104,2 M€	49.8%
<i>avec un taux moyen de</i>	2,97%		2,92%	
<i>Encours à taux variable</i>	97,9 M€	49.3%	105,2 M€	50.2%
<i>avec un taux moyen de</i>	0,30%		0,31%	

**Emprunts tous répartis en Classe 1A
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

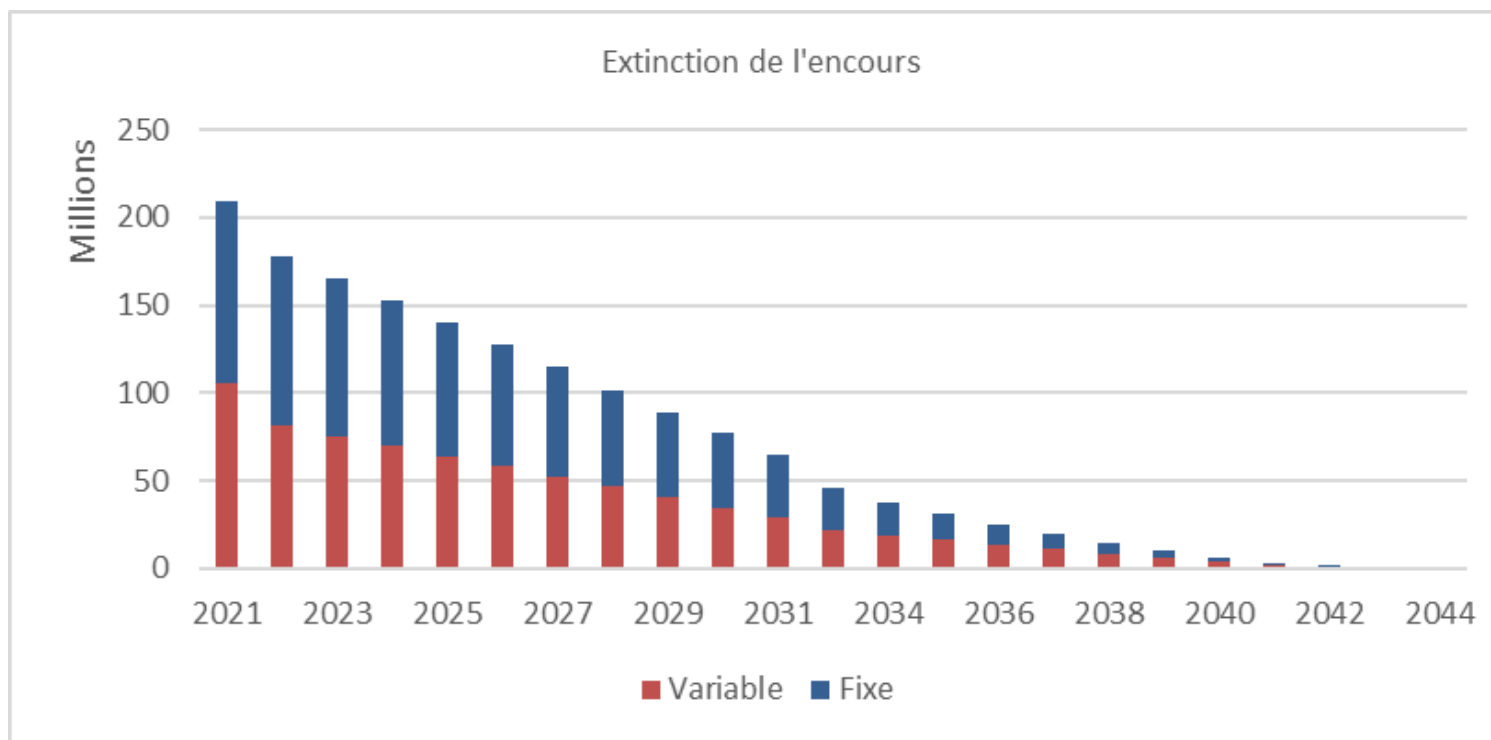
En 2020, la situation demeure inchangée pour la Ville de Montpellier avec **100 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".



PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2020

Exer.	Encours début	Capital		Intérêts	Annuité
		Amort.	RA avec flux		
2021	209 445 399,45 €	12 190 801,10 €	19 000 000,00 €	3 007 060,59 €	34 197 861,69 €
2022	178 254 598,35 €	12 621 107,65 €	0,00 €	2 764 357,45 €	15 385 465,10 €
2023	165 633 490,70 €	12 667 006,56 €	0,00 €	2 569 198,15 €	15 236 204,71 €
2024	152 966 484,14 €	12 727 578,63 €	0,00 €	2 382 816,72 €	15 110 395,35 €
2025	140 238 905,51 €	12 786 559,78 €	0,00 €	2 186 597,80 €	14 973 157,58 €
2026	127 452 345,73 €	12 834 320,70 €	0,00 €	2 043 556,48 €	14 877 877,18 €
2027	114 618 025,03 €	12 895 559,53 €	0,00 €	1 917 126,80 €	14 812 686,33 €
2028	101 722 465,50 €	12 468 289,55 €	0,00 €	1 741 663,66 €	14 209 953,21 €
2029	89 254 175,95 €	12 478 652,24 €	0,00 €	1 561 577,48 €	14 040 229,72 €
2030	76 775 523,71 €	11 704 775,04 €	0,00 €	1 363 221,97 €	13 067 997,01 €
2031	65 070 748,67 €	9 931 326,26 €	0,00 €	1 172 946,98 €	11 104 273,24 €
2033	45 797 776,49 €	8 058 160,68 €	0,00 €	778 279,52 €	8 836 440,20 €
2034	37 739 615,81 €	7 061 069,16 €	0,00 €	621 129,67 €	7 682 198,83 €
2035	30 678 546,65 €	6 176 377,02 €	0,00 €	485 818,97 €	6 662 195,99 €
2036	24 502 169,63 €	5 042 561,16 €	0,00 €	377 766,38 €	5 420 327,54 €
2037	19 459 608,47 €	4 967 873,87 €	0,00 €	287 909,89 €	5 255 783,76 €
2038	14 491 734,60 €	4 739 806,63 €	0,00 €	201 071,71 €	4 940 878,34 €
2039	9 751 927,97 €	3 553 098,48 €	0,00 €	126 224,15 €	3 679 322,63 €
2040	6 198 829,49 €	2 771 097,09 €	0,00 €	80 227,35 €	2 851 324,44 €
2041	3 427 732,40 €	1 852 156,82 €	0,00 €	43 367,14 €	1 895 523,96 €
2042	1 575 575,58 €	972 618,61 €	0,00 €	18 616,88 €	991 235,49 €
2043	602 956,97 €	540 630,69 €	0,00 €	6 049,80 €	546 680,49 €
2044	62 326,28 €	62 326,28 €	0,00 €	289,35 €	62 615,63 €

Extinction de l'encours de dette de la Ville de Montpellier au 31/12/2020



Annexe n°5 : état des principaux comptes de bilan

Compte nature	Libellé	Solde CG 2016	Solde CG 2017	Evolution en %	Solde CG 2018	Evolution en %	Solde CG 2019	Evolution en %	Solde CG 2020	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	115 644 148,89 €	123 312 161,10 €	6,63%	135 540 614,20 €	9,92%	159 465 682,66 €	17,65%	102 787 775,12 €	-35,54%
21	Immobilisations corporelles	1 893 083 349,67 €	1 908 063 024,05 €	0,79%	1 517 813 917,03 €	-20,45%	1 548 145 561,63 €	2,00%	1 615 499 203,43 €	4,35%
23	Immobilisations en cours	80 544 127,39 €	67 706 155,79 €	-15,94%	90 977 614,19 €	34,37%	124 848 927,72 €	37,23%	109 181 140,68 €	-12,55%
24	Immobilisations mis à disposition	386 295 658,49 €	212 997 263,94 €	-44,86%	212 997 263,94 €	0,00%	212 997 263,94 €	0,00%	212 997 263,94 €	0,00%

Etat des principaux comptes de bilan

